

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quinzième séance – Lundi 20 septembre 1999, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Alice Ecuillon, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Alain Vaissade*, vice-président, *M. André Hediger*, conseiller administratif, *M. Tristan Cerf*, M^{me} *Liliane Chabander-Jenny*, MM. *Olivier Coste*, *François Henry*, *Bernard Lescaze*, M^{me} *Alexandra Rys*, *M. François Sottas* et M^{me} *Evelyne Strubin*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller*, maire, MM. *Manuel Tornare* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 1^{er} septembre 1999, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 14 septembre, mercredi 15 septembre et lundi 20 septembre 1999, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner les comptes rendus administratif et financier de l'exercice 1998 (PR-460 A)¹.*Suite du premier débat*

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce soir, nous avons à traiter un objet qui aurait dû l'être au mois de juin, nous avons donc plusieurs mois de retard; bref, nous subissons les choses.

Madame la présidente, je dirais, par rapport à un certain nombre de personnes qui sont attachées à des rubriques très particulières, qu'il serait important de parler ce soir du travail de la commission des finances. Je rappellerai que, lorsque nous avons, ce printemps, renvoyé la proposition N° 460 en commission, j'avais essayé d'attirer l'attention de tous les partis politiques – il n'y en a pas beaucoup qui sont présents, mais ça ne fait rien – sur le fait qu'il fallait examiner les comptes d'une autre façon que celle dont on examine le budget. Dans le cas du budget, on a affaire aux partis, donc plutôt à une position politique, et aux auditions des magistrats que l'on interroge pour pouvoir s'assurer de certaines données ou en modifier d'autres. Quant aux comptes, ils sont plutôt tributaires d'une gestion rigoureuse et... d'argent qui ne disparaîtrait pas, malheureusement!

Alors, j'ai pu constater en examinant ces comptes que, si nous n'avions pas le Contrôle financier, je ne sais pas ce que nous ferions en commission. En effet, on

¹ Rapport, 1238.

nous donne un certain nombre d'informations concernant la gestion et qui attirent notre attention sur des comptes présentant des dépassements par rapport au budget ou qui auraient pu être repris au niveau de la gestion.

Par conséquent, j'aurais aimé que, ce soir, notre rapporteur général – contrairement à certains groupes politiques, à un certain nombre de personnes qui ont préparé leurs discours sur ordinateur et qui sont tributaires d'une ligne qu'ils ne peuvent pas dévier – qui a été très attentif à nos comptes, donne son avis sur l'affaire du Contrôle financier. Ce dernier est un organe fiduciaire qui contrôle les comptes, qui fait un rapport que l'on examine et sur lequel on s'interroge, comme cela se fait d'ailleurs dans toutes les fondations.

Je dirais, en préambule, que M. le rapporteur général, et c'est peut-être un reproche, a été très attentif, a noté un grand nombre de points, mais pas tous les points. Je m'explique: j'ai posé une question très simple concernant les 60 000 francs de dépassement sur les voyages du Conseil administratif. J'ai demandé la ventilation de ces voyages par département, par magistrat. Cependant, il n'y a absolument rien dans le rapport. Le rapporteur général aurait pu y faire figurer ma question concernant les 60 000 francs de dépassement par rapport aux 50 000 francs budgétés, c'est-à-dire les 120 000 francs dépensés. On m'a promis, et j'ai le procès-verbal de la commission, que le magistrat me répondrait par écrit, en détail, mais il n'y a aucune réponse, aucun élément dans le rapport. Alors je ne sais pas si M. le rapporteur, qui note tout et qui est très méticuleux, a pu oublier cette ligne ou si cette question ne l'intéressait pas parce qu'il faisait peut-être des voyages avec ces personnes.

Ensuite, j'aimerais émettre une remarque sur la gestion. Dans un des départements – que je ne nommerai pas – quatre fonctionnaires ont été déplacés: 400 000 francs ont été enlevés sous la rubrique correspondant à leur salaire. Ceux qui connaissent un petit peu la gestion savent que toute personne, toute entreprise qui gère un certain nombre d'ouvriers dans son secteur doit présenter dans ses comptes, d'une part, un montant représentant les salaires et, d'autre part, un montant correspondant à 22, 24% des salaires et que l'on peut appeler les frais sociaux: AVS, 2^e pilier, CNA et les prestations sociales offertes par toute entreprise. Quand j'ai demandé, par rapport à ces 400 000 francs, où étaient les dégrèvements concernant l'AVS, la CNA, etc., on m'a répondu qu'on avait oublié!

Aussi, au niveau de la gestion, il faut se poser un certain nombre de questions, parce qu'on se dit: «Les comptes, qu'on les vote ou qu'on ne les vote pas, l'argent a fonctionné, il a fait travailler 2800 personnes.» On peut se demander: pourquoi renvoyer les comptes en commission, pourquoi les voter au Conseil municipal? En effet, que vous votiez non ou que vous votiez oui ce soir, cela ne changera rien du tout.

Par ailleurs, j'aimerais relever que, au niveau du budget cette fois-ci, lorsqu'on émet un certain nombre de remarques et qu'on propose un certain nombre de changements, on s'entend répondre: «Cela ne va pas, cela va dérégler l'administration.» Quinze ou seize mois plus tard, si on compare les chiffres réels des comptes aux chiffres du budget et qu'on analyse les différences, on s'aperçoit que les remarques qu'on avait faites au niveau du budget étaient justifiées. En effet, les chiffres ont changé. Je prends par exemple le déficit, parce que c'est quelque chose qui est général et que la presse sait très bien expliquer. Il y avait 50 millions de déficit, Mesdames et Messieurs. Aussi, toute une série de groupes politiques dans cette salle, de droite à gauche, de gauche à droite, ont fait une série d'amendements ou ont essayé d'attirer l'attention sur un certain nombre de points. Cela n'allait pas! «Vous êtes en train de fiche en l'air l'administration municipale», nous disait-on. Maintenant, on s'aperçoit qu'on se retrouve avec 34 millions de déficit. Alors, je vous interroge, Mesdames et Messieurs, et j'espère que les personnes qui sont à la commission des finances ou qui sont responsables d'un groupe politique vont s'interroger.

Les chiffres que nous avons, il y a une semaine, renvoyés avec l'ensemble du budget à la commission des finances, aux cinq ou six commissions spécialisées qui vont les examiner, est-ce que ces chiffres sont justes? Personne ne va pouvoir me répondre, sous prétexte que tout a été étudié, etc. Cependant, lorsqu'on regarde – il faut dire que j'ai peut-être un petit avantage: de nombreuses années passées aux finances – les documents qu'on reçoit comportant des modifications de chiffres du budget, on s'aperçoit, avant qu'on ait pu discuter d'un problème, que le chiffre est modifié. Bien entendu, «on avait tout prévu, etc.» Alors, Mesdames et Messieurs, il faut se poser un certain nombre de questions au sujet du fonctionnement de notre législatif. Nous ne sommes pas des «pros», mais nous attendons un certain nombre de réponses. Prenons, par exemple, les rentrées fiscales: comparez les chiffres des rentrées fiscales et ceux qui étaient prévus au budget. Ensuite, regardez les pertes fiscales. Quand vous posez des questions à ce sujet, c'est fou, on ne peut pas vous répondre: «Nous sommes astreints au secret», vous dit-on.

Tout cela pose un certain nombre de problèmes. Je me dis, Mesdames et Messieurs, qu'il y a eu une large majorité pour accepter l'étude du Conseil administratif sur le blocage des salaires. Avez-vous réfléchi au fait qu'on a demandé au personnel un effort de 7 millions et demi par année? Nous avons demandé un effort au personnel en lui disant que, jusqu'en 2004, nous étions tributaires de 50 millions de déficit, mais que nous arriverions à l'éponger. Sept millions ont donc pu être économisés au dernier budget grâce aux sacrifices du personnel! Je peux vous dire que, avec de tels dégrèvements, le déficit se réduit drôlement vite.

Maintenant, il faut se demander si on n'est pas en train de tromper un certain nombre de personnes, qui sont des contribuables et qui travaillent pour l'adminis-

tration de la Ville. Je vous interroge, Mesdames et Messieurs, je ne vous déclare pas que je détiens la vérité, je ne vous dis pas que vous avez tort, etc. Je vous pose la question, parce qu'en 1997 j'avais attiré votre attention sur le budget. On m'avait dit que, d'ici à 2003 ou 2004, on arriverait peut-être à diminuer les 50 millions de déficit. En tenant compte de ces 7 millions, et comme il y a 14 millions de rentrées fiscales supplémentaires, est-ce que nous ne nous retrouverons pas en 2001, avec l'étude des comptes du budget 2000, devant un bénéfice? Il faudra alors vous expliquer avec le personnel, qui, trompé pour trompé, va vraiment se sentir le dindon de la farce.

Mesdames et Messieurs, j'aimerais connaître votre avis sur l'étude des comptes, parce que, lors du renvoi de celle-ci en commission, je vous avais interrogés, mais personne, pas un groupe politique ne m'avait répondu. M. Froidevaux, pour donner un exemple, qui était membre de la commission des finances et qui était aussi chef du groupe libéral, ne m'avait pas répondu. Toutefois, j'espère que ce soir M. le rapporteur général me répondra sur les 60 000 francs de dépassement de crédit concernant les voyages, parce que, moi, je pourrais donner une nouvelle suite à sa réponse, car je suis en possession des données concernant le dégrèvement. En effet, j'ai interrogé un certain nombre de personnes à la commission des finances. Le travail avait été fait, mais tout était bloqué, car on ne voulait «surtout pas montrer cela à Lyon». En guise de conclusion, je vous dis, Mesdames et Messieurs: ce soir, vous pouvez voter n'importe quoi, vous ne changerez pas la République et vous ne ferez pas la révolution!

M. Pierre Losio (Ve). Je voudrais rebondir sur ce que j'ai dit l'autre jour au sujet du budget, car il semblerait qu'aux oreilles de certains j'avais été un peu sévère. Je constate, comme je l'avais dit l'an dernier dans ce même débat, que les finances de la Ville de Genève intéressent relativement peu de monde. Ce soir, nous sommes une petite vingtaine ou à peine plus sur les bancs de l'Entente et une petite vingtaine ou à peine plus sur les bancs de l'Alternative. Il faut quand même prendre une fois conscience de cela. En effet, si on parle sérieusement des finances de la Ville de Genève, je constate que les conseillers municipaux sont plus intéressés par les sciences humaines, c'est-à-dire par le budget, que par la véritable réalité de la comptabilité – qui nous est rendue en tant que photo – sur l'exercice écoulé. Nous sommes à peine plus, en comptant le bureau, qui, lui, est obligé d'être là, que la moitié du Conseil municipal pour débattre des comptes, ce que je trouve pour le moins étonnant.

A propos des comptes, on a effectivement eu une agréable surprise en ce qui concerne les recettes fiscales et tout le monde s'en félicite. Cela permet d'avoir un budget qui, tendancieusement, peut s'inscrire dans le plan de rétablissement des

finances, et, nous, les Verts, nous nous en réjouissons. Je voudrais juste faire quelques remarques particulières sur certains points du rapport concernant ces comptes.

En ce qui concerne les chapitres 31, j'ai entendu tout à l'heure le rapporteur général se soucier du fait que les charges augmentaient et que l'on n'arrivait pas, d'une manière ou d'une autre, à les maîtriser. Mais que ne nous avez-vous suivis quand nous vous avons proposé un amendement concernant les chapitres 31 l'année dernière et les années précédentes? Nous avons proposé d'affecter les chapitres 31 directement au magistrat, afin qu'il puisse avoir lui-même une vue directe sur ceux-ci. Nous n'avons pas été suivis et nous le regrettons. Nous constatons que les chapitre 31 ont encore augmenté dans les comptes qui nous sont soumis aujourd'hui et qu'ils augmenteront encore dans le budget de l'an prochain. Peut-être ferons-nous de nouveau la proposition cette année à la commission des finances. Mon groupe ne s'est pas encore décidé sur ce sujet. Cependant, j'attire votre attention sur le fait que nous étions arrivés, il y a quatre ans, je n'ai pas le souvenir exact de la date de l'exercice, mais il y a eu une année ou deux où nous étions quand même dans les chapitres 31 entre 115 et 117 millions de francs et que, maintenant, l'inflation étant repartie, nous sommes de nouveau dans des chiffres qui dépassent 120 millions de francs et qui, pour le prochain budget, atteindront bientôt 124 millions de francs.

Par conséquent, il doit y avoir une possibilité de travailler sur les chapitres 31. En disant cela, nous ne voulons pas empêcher l'administration de travailler, mais il y a des sujets sur lesquels il est possible d'économiser de l'argent, notamment sur le plan des énergies, et j'ai vu des déclarations d'intention assez fermes et satisfaisantes en ce qui concerne le département de l'aménagement, des constructions, et de la voirie.

Nous aimerions également attirer l'attention sur le fait que nous souhaiterions que la délégation à l'environnement du Conseil administratif nous fasse véritablement des propositions. En effet, en ce qui concerne le groupe des Verts, pour le moment, il estime qu'il n'y a vraiment pas grand-chose de proposé au plan de l'environnement. Au cours du dernier exercice, on nous avait dit que l'étude de l'Agenda 21 était en discussion dans la délégation à l'environnement et que nous allions recevoir des propositions. J'en ai vu une ou deux dans le budget de l'an 2000, mais, sur l'exercice écoulé, en ce qui concerne les Verts, force est de constater que cette délégation à l'environnement a présenté très peu de propositions. Nous espérons que le Conseil administratif va se saisir de ce sujet et présenter au Conseil municipal des propositions concrètes en ce qui concerne l'Agenda 21.

Ensuite, je ferai une ou deux petites remarques annexes, concernant des sujets qui ont été soulevés soit dans le rapport général, soit dans le rapport du Contrôle

financier. Il serait souhaitable, et nous pensons que la volonté existe à la direction du département concerné, qu'il y ait véritablement une compatibilité entre le logiciel Ofiger et Eurozoom, de façon que l'on puisse avaliser les comptes qui sont soumis au bilan à l'approbation de ce Conseil. C'est un sujet qui n'est pas du tout négligeable. Nous avons effectivement entendu, lors de notre séance précédente, l'intervention de M. le maire en ce qui concerne l'engagement de personnes supplémentaires au Contrôle financier. Quant au domaine informatique en Ville de Genève – je vous rappelle qu'il y a quand même des choses qu'il faut reconnaître quand c'est positif – qui a été un vrai serpent de mer pour les précédentes législatures, on commence enfin à avoir une plus grande visibilité. Il y a maintenant un pic qui existe, c'est bien, cela donne davantage d'informations et permet d'avoir une transparence sur l'argent qui est investi dans l'informatique. Mais ce domaine-là, et cela a été relevé dans le rapport public du Contrôle financier, présente encore de nombreux problèmes qu'il convient de résoudre. Je ne doute pas de la volonté du magistrat et du Conseil administratif pour qu'on arrive à une solution sur le sujet.

Il y a l'affaire des débiteurs au Domaine public. Il est quand même inquiétant de constater que, depuis 1989, il y a eu un abandon du traitement des débiteurs au Service du domaine public. Cela est chiffré dans les rapports qui nous ont été soumis: il y aura probablement une récupération de l'ordre de 200 000 francs, mais la perte avoisinera quand même les 250 000 à 300 000 francs. Je me réjouis, et les Verts se réjouissent, de savoir que du personnel compétent a été engagé au Domaine public pour que cela ne se reproduise plus. Je vous rappelle le cas d'un des services les plus prestigieux de la Ville de Genève, je parle du Service d'incendie et de secours (SIS), où, il y a quelques années, on a appris qu'il n'y avait finalement pas véritablement une personne, possédant les compétences comptables nécessaires, pour mettre de l'ordre dans la comptabilité d'un des services les plus prestigieux de la Ville de Genève. Le SIS, il faut le dire, c'est quelque chose qui a un grand prestige, qui a une utilité et dont le travail est reconnu par la population. Nous espérons donc que les mesures qui ont été prises aboutiront à la mise en ordre du Service du contentieux des débiteurs.

Nous voudrions encore insister sur le Contrôle financier. Les déclarations précédentes de M. le maire sont de nature à nous conforter, puisqu'il nous a assurés que le Contrôle financier va avoir les moyens de travailler. En outre, je voudrais revenir sur le terme qu'a employé M. Kanaan dans son intervention précédente, à savoir l'«autonomie», et j'insiste sur ce mot, il ne s'agit pas de l'indépendance. En effet, il n'est pas concevable que, dans une collectivité publique, des services travaillent en toute indépendance, mais qu'ils soient autonomes tout en étant rattachés au Conseil administratif, c'est indispensable! Il faut de l'autonomie dans le travail, de façon que la commission des finances et, par rebondissement, le Conseil municipal aient un véritable outil d'analyse sur le fonctionnement interne

de notre administration, et à cela est forcément lié le contrôle de gestion. Nous avons vu des pistes intéressantes, qui ont été développées dans la séance d'information par M. le conseiller administratif Pierre Muller, aussi faut-il poursuivre dans cette voie. Il faut arriver, et je sais très bien que cela n'est pas possible en l'espace d'une année, à une évaluation des politiques, c'est l'objectif, et cela doit se faire dans l'autonomie du fonctionnement du contrôle de gestion, de façon que l'on sache véritablement si ce que nous votons, si ce que nous sécrétons dans nos groupes respectifs, en termes de motions ou de propositions, a une pertinence. Il nous faut cet outil-là, et je ne doute pas que nous arriverons avant la fin de cette législature à une évaluation des politiques.

En ce qui concerne finalement la position prise par le Conseil administratif, et celle-ci n'est pas du tout comptable, c'est une affaire de confiance politique, voici ce que dit celui-ci à la page 1/13 du «Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes»: «Il est totalement illusoire de vouloir prétendre redresser la situation de la Ville si les autorités élues en restent à un tel point de méfiance réciproque.» Je partage cette opinion du Conseil administratif, et quand je la partage, et quand on partage, généralement, c'est qu'il y a deux pôles dans le partage, et que la confiance doit être réciproque. Si le Conseil administratif fait des propositions, il n'a pas raison de penser que les remarques faites par les conseillers municipaux ou les groupes politiques sont des procès d'intention ou des manœuvres pour faire un scoop à je ne sais quelle fin politique ou politicienne. M. le maire, dans son intervention sur le budget, a dit: «Aidez-nous!» Nous, les Verts, nous sommes prêts à le faire avec des propositions et, dans ces propositions, ne voyez aucun procès d'intention. D'un autre côté, le Conseil municipal doit, lui aussi, respecter les prérogatives du Conseil administratif, qui, lui, gouverne. Et nous sommes prêts à confirmer cette position; à chacun ses compétences. Je voudrais ajouter, à titre d'exemple, que, en ce qui concerne le projet de loi visant à confier au Conseil municipal les réglementations, le groupe des Verts n'en a pas discuté, mais, personnellement, je suis extrêmement réservé par rapport à cette proposition. Je pense qu'effectivement il s'agit d'une prérogative de l'exécutif. Nous en discuterons dans notre groupe et nous verrons bien ce qui se passera, mais je pense qu'il faut laisser à chacun ses compétences. Donc, en étudiant les comptes 1998 à la commission des finances, nous nous sommes réjouis des résultats. Nous savons bien que ces derniers sont le fait des prévisions fiscales, qui ont été dépassées, et très largement. Nous nous en réjouissons pour la Ville de Genève, et je répète que les Verts sont prêts à avoir une position constructive dans le respect des compétences de l'exécutif et du législatif. En conséquence, le groupe des Verts votera les comptes qui lui sont proposés.

M. Robert Pattaroni (DC). C'est à propos du point de vue du PDC que je voudrais maintenant intervenir.

En résumé – je pourrais m'en tenir à cela, mais je donnerai quand même quelques arguments – le PDC considère qu'il se doit de voter non à ces comptes. Pour quelles raisons? Eh bien, on n'est pas sots au point de dire que le Conseil administratif n'a rien fait, qu'il a mal travaillé; le problème n'est pas là. Le problème, c'est que les résultats sont bons en termes de déficit net, mais on voit très bien que les recettes ont été, tant mieux, largement plus importantes qu'il n'était prévu. Il était prévu plus 12 millions de francs, mais le résultat est de plus 51 millions de francs. La différence est donc de plus 39 millions de francs. Mais cela veut dire que, si les recettes avaient été proches de ce qui était prévu, on n'aurait pas un déficit de 15 millions de francs, on aurait un déficit de 54 millions de francs. Donc c'était grosso modo le déficit limite. Alors, c'est ce que j'ai, en tant que rapporteur général, tenté d'évoquer dans notre séance précédente mais, maintenant, je reprends les éléments sur un plan plus politique, de parti, l'on est encore – et les chiffres examinés dans le long terme du passé peuvent le démontrer – dans cette ambiance où l'on essaie de dépenser le plus possible, sans se préoccuper de la maîtrise des coûts. Et nous, ce que nous aimerions, c'est voir le Conseil administratif dire: «On avait prévu une dépense de 10; on a fait tout notre possible et, finalement, on a renoncé à un travail qui n'était peut-être pas utile ou pas absolument indispensable et on vous propose des comptes de 10.» Ou alors, à la limite, nous souhaiterions l'entendre s'expliquer ainsi: «Ecoutez, en dépit de tous nos efforts, nous avons été obligés de dépasser les chiffres budgétés, mais nous pouvons vraiment vous prouver que nous ne pouvions pas faire autrement». Cependant, ce n'est pas ce qui se passe. Le gouvernement actuel, qui est quand même différent des précédents gouvernements auxquels j'ai fait allusion tout à l'heure, lors de notre séance de l'après-midi, qui constitue une nouvelle majorité, eh bien, malheureusement, il avait tout loisir, l'année dernière, avec la majorité qu'il avait, de démontrer que, lorsqu'il prétend gouverner en maîtrisant les coûts, il le fait, un point, c'est tout. C'est en ce sens qu'il y aurait eu une différence entre l'actuel et le précédent Conseil administratif, or il n'y en a pas eu et c'est éminemment regrettable.

Ensuite, ce qui nous a quand même choqués, c'est le fait que, selon le rapport du Contrôle financier, ou le rapport fiduciaire, qui est d'ailleurs fait par le même Contrôle financier, à plusieurs endroits, et je me réfère surtout au rapport fiduciaire, puisqu'il est public, il a été dit que les informations n'avaient pas pu être données et qu'en particulier, concernant la Gérance immobilière municipale, il y avait beaucoup de remarques à faire.

Alors, pour nous, ce n'est pas admissible, car, au bout de quatre ans du gouvernement que nous venons de vivre, nous aurions dû maîtriser ce domaine également. En fait, et quel que soit, semble-t-il, le département, on n'a pas cherché à faire en sorte de rétablir ce que le Contrôle financier avait demandé de rétablir: par exemple, de fournir toutes les pièces, de faire en sorte que les remarques

concernant des pratiques soient appliquées, de faire en sorte que tous les comptes en suspens soient liquidés, de manière que le Conseil administratif dépose, devant nous, des comptes aussi en ordre que cela aurait du l'être.

Enfin, nous estimons que le Conseil administratif devra par la suite se déterminer sur la base de programmes précis, d'objectifs, et c'est la raison pour laquelle je relevais tout à l'heure au sujet du rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 1998 qui nous a été présenté que nous n'avons pas de possibilité d'évaluation, étant donné que, lorsqu'il y a des montants indiqués, la plupart des conseillers administratifs, si ce n'est tous, ne se soucient pas en premier lieu de respecter ce que le budget prévoit mais s'évertuent à expliquer pourquoi cela n'a pas joué comme prévu. Comme il n'y a pas des objectifs très précis, nous n'avons pas les moyens d'évaluer les résultats sur le plan politique et, comme je viens de le dire, sur le plan comptable.

Je me permettrai de faire une remarque un peu pointue. Nous, PDC, considérons que c'est quand même par ce genre de pratiques, qui ont duré des années, que petit à petit s'est insinué dans la population le sentiment que, finalement, quoi que disent ces politiciens du gouvernement, ils n'en font qu'à leur tête. Par conséquent, ce n'est pas étonnant que l'initiative 111 sur la diminution des recettes fiscales ait récolté tant de signatures. On verra ce que les votations donneront dimanche. Et c'est d'autant plus grave, en ville, qu'il y a eu un changement de majorité et qu'il avait été dit, comme dans d'autres pays, en Allemagne, en France, en Italie, que maintenant cela serait autrement, plus précis, plus correct, plus transparent. Et voilà qu'à Genève, malheureusement, cette majorité de gouvernement ne fait pas mieux. Comme maintenant celle-ci est encore renforcée, nous tenons à dire à ce gouvernement et à sa majorité que ce n'est pas en acceptant les comptes et en disant quand même oui, en dépit de 36 remarques, qu'on va les aider. Nous, nous disons clairement qu'il faut changer d'attitude, que c'est par une attitude de rigueur que l'on redonnera à la population confiance dans les autorités. En effet, cette population est parfaitement apte à comprendre ce qui se passe, à comprendre qu'il peut y avoir des dépassements, qu'à certains moments on ne peut pas faire tout ce que l'on avait envisagé de faire, car on doit sortir du monde du rêve.

En conséquence, nous invitons tous ceux qui partagent cette conviction que le gouvernement se doit de s'en tenir à ce qu'il promet à refuser ces comptes.

M. Guy Dossan (R). Comme tout a pratiquement été dit, je serai assez bref.

Tout à l'heure, M. Kanaan disait qu'il n'y avait aucune raison de refuser ces comptes. Oui, quant à leur tenue, pour ce qui est de mettre les chiffres dans les

colonnes, on ne peut pas en effet refuser ces comptes. Par contre, concernant la manière dont on est arrivés à ces chiffres qui figurent dans les colonnes, vous permettrez au groupe radical de n'être pas d'accord et de trouver plusieurs bonnes raisons de les refuser. Certaines ont déjà largement été exposées par les préopinants.

On entend le conseiller administratif chargé des finances se réjouir de l'embellie des finances de la Ville de Genève, des grands efforts consentis par ce Conseil administratif pour en arriver à des comptes comme ceux-là. Par moments, on a l'impression de rêver un peu parce que, c'est vrai, oui, il y a de grands efforts! Eh bien, les charges ont augmenté de 6 millions et on nous dit: «On a la maîtrise des comptes.» Alors, je serai d'accord avec M. le maire, dont dépendent les finances, pour affirmer que les coûts sont maîtrisés quand il n'y aura pas d'augmentation ou quand il y aura des économies. C'est vrai que l'on nous reproche: «Mais, vous, vous n'en faites pas!»

Quand le Conseil administratif nous présente le budget, il est vrai qu'il préférerait que ce soit nous qui prenions les décisions de faire des coupes à gauche ou à droite. En effet, électoralement parlant, ce serait mieux que ce Conseil municipal fasse les économies, ainsi le Conseil administratif échapperait à une certaine impopularité. Les comptes que l'on nous présente, c'est bien, je l'ai déjà dit l'autre jour dans l'entrée en matière pour le budget 2000, mais ce n'est pas des efforts et des économies, c'est un coup de pot conjoncturel! Je vous rappelle que s'il n'y avait pas 50 millions de revenus supplémentaires, dont une grande partie de rentrées fiscales – il ne faut pas oublier qu'il y a 15 millions de charges en plus – on n'aurait pas eu 50 millions de francs de déficit, comme prévu au budget, mais 65 millions de francs. Et rien que pour cette raison, c'est-à-dire le peu d'effort fait par le Conseil administratif, les radicaux avaient déjà refusé le budget 1998; ils refuseront par la même occasion, et de la même façon, les comptes 1998.

M. Pierre de Freudenreich (L). Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe libéral va vous faire part de sa position concernant les comptes 1998, mais il convient, *a priori*, que l'on s'associe également aux divers groupes et à M. le maire, qui, ce soir, je crois, ont tenu à remercier le personnel, vu l'effet non négligeable, et cela a été largement souligné, du blocage des mécanismes salariaux de celui-ci sur les comptes 1998. Faut-il le rappeler, un accord a été passé avec la fonction publique de la Ville de Genève, qui a permis d'avoir des comptes meilleurs que prévu, car le personnel a compris le message du Conseil administratif à l'époque, à savoir le fait qu'il fallait trouver un certain nombre de solutions, dont faisait partie notamment le blocage des mécanismes salariaux. Une chose qui n'a pas été dite mais qui est importante, c'est que les mécanismes ont été bloqués, mais pas l'indexation des salaires. Cela veut

donc dire que les salaires de la fonction publique de la Ville de Genève ont été indexés sur le coût de la vie, ce qui n'a pas forcément été le cas dans les entreprises privées.

S'agissant des comptes, on est toujours tentés, dans une première analyse, de comparer ce qui ce serait passé si – avec des si on peut évidemment arranger beaucoup de choses, mais il est quand même intéressant de faire l'exercice – quand on a voté le budget 1998, les recettes, malheureusement, avaient été bien évaluées. Eh bien, si, au lieu des 673 millions de francs de recettes prévus dans le budget, on avait envisagé le résultat plus satisfaisant de 724 millions de francs, il y aurait eu tout simplement, avec le résultat effectif des charges, 66 millions de francs de déficit et non 14,6 millions de francs.

Quelle est la signification de ces deux chiffres? La première signification, c'est que, manifestement, si les comptes sont meilleurs que prévu, cela est exclusivement dû à de meilleures recettes fiscales. Ce sont les recettes fiscales qui, grâce à une embellie, ont permis de corriger les comptes, mais cela ne démontre en tout cas pas une maîtrise des charges. On parle régulièrement dans ce plénum de la maîtrise des charges. Eh bien, pour le moins, la maîtrise des charges serait d'atteindre les chiffres votés au budget. En 1998, le budget voté pour les charges était de 724,3 millions de francs, tandis que le résultat effectif est de 739,1 millions. Cela ne s'appelle pas maîtriser les charges, cela s'appelle faire un dépassement budgétaire. Deuxièmement, quand on parle de maîtrise des charges, on peut aussi parler d'une réduction des charges, car l'objectif à terme, bien entendu, n'est pas d'utiliser une augmentation de la manne fiscale pour pouvoir augmenter les charges, mais d'essayer de maîtriser, dans son ensemble, le budget de la Ville de Genève.

Il n'a pas non plus été fait allusion, ou du moins pas de manière très explicite, au problème de la dette. On a quand même une dette importante de 1,8 milliard, ce qui représente des intérêts journaliers d'environ 250 000 francs, comme l'a très bien souligné tout à l'heure M. Kanaan, qui disait: «Attention à la fragilité des taux!», il est vrai que les taux du marché peuvent évoluer très rapidement et faire basculer les comptes de la Ville.

L'accumulation des déficits, depuis 1994, est de 176 millions, ce qui diminue d'autant la fortune de la Ville; c'est un élément dont on doit également tenir compte.

Enfin, un élément qui est extrêmement important, et c'est toujours l'occasion de le rappeler au moment des comptes: la maîtrise des comptes n'est pas un dogme en soi, et on vous le dit régulièrement, mais c'est tout simplement une façon de préserver une réalité sociale. Il est clair qu'une collectivité qui est systématiquement dans le rouge ne peut pas, à terme, pouvoir faire face à l'ensemble des prestations sociales auxquelles elle veut pouvoir souscrire pour venir en aide

à ceux qui en ont besoin. Il y a une équation à trouver, qui n'est pas évidente, je vous le concède volontiers. Il faut essayer de faire un certain nombre de choix, car il est clair que le rôle l'Etat ou de la Ville de Genève, consiste à redistribuer la fiscalité de la manière la plus équitable possible. On peut discuter des heures sur la manière de redistribuer, mais si, quand on redistribue, cela coûte plus cher que ce que la fiscalité rapporte, à un moment donné, on est obligés de faire des choix qui peuvent être douloureux, et je crois qu'il faut toujours avoir cela en tête.

Un élément que je voulais également aborder, c'est quand même cette «gué-guerre» de personnes et d'institutions entre la Ville et l'Etat. Ces derniers vont-ils continuer, par magistrats interposés, à se battre pour savoir qui a le plus beau plumage, ou discuteront-ils un jour pour trouver véritablement des solutions entre gens raisonnables? Cela fait huit ans que j'ai la chance de siéger dans ce Conseil municipal, j'y ai énormément de plaisir, toutefois, je remarque que c'est toujours le même type de discussions que l'on peut avoir. C'est manifestement quand nous discutons entre quatre yeux qu'un conseiller d'Etat nous dit: «C'est l'enfer, on ne peut pas discuter avec un représentant de la Ville de Genève», et quand nous discutons entre quatre yeux avec un représentant de la Ville de Genève, il nous tient exactement le même discours. A se demander s'il y a une volonté de trouver des solutions entre deux administrations, qui manifestement se retrouvent sur certains points. Qui n'a pas parlé, à un moment ou à un autre, de problèmes de doublons? Eh bien, qui est-ce qui décide de faire des doublons? Ce sont les magistrats, aussi bien ceux de l'Etat que ceux de la Ville de Genève. Au moment où, à l'Etat, on a une idée, vite, à la Ville de Genève, on en a une nouvelle. Fondetec / Start-PME, il y en a plein comme ça! Et on arrive à un certain nombre de problèmes et, manifestement, on est plus confrontés peut-être...*(Remarque de M. Sormanni.)*

La présidente. S'il vous plaît, Monsieur Sormanni, laissez parler M. de Freudenreich.

M. Daniel Sormanni (S). Il ne dit que des conneries...

La présidente. Je vous en prie, restez poli, Monsieur Sormanni! Reprenez la parole, Monsieur de Freudenreich.

M. Pierre de Freudenreich. Merci, Madame la présidente. On observe effectivement l'existence d'un certain nombre de doublons, dont la naissance même réside plus dans un problème de «bagarres» entre des magistrats de deux collectivités différentes, que de volonté du plénum. Cela m'étonnerait quand même beaucoup que le Grand Conseil et le Conseil municipal aient voté sciemment des

lois ou des budgets ou des infrastructures redondants. On voit même des doublons en Ville de Genève, qui, actuellement, a deux sites Internet, ce qui est quand même extraordinaire! On voit bien qu'il existe des doublons même entre des services. Alors, quand il y a une mentalité de ce type et que l'on va dans une direction de ce genre, c'est clair qu'on a toujours des difficultés à maîtriser les budgets. Enfin, il paraît que le nouveau Conseil administratif fait de l'ordre, tant mieux!

Je me permettrai encore une dernière remarque en guise de conclusion et vis-à-vis de l'Entente et des partis de l'Entente qui viennent de s'exprimer. Des signes politiques et des prises de position de refus des comptes démontrent manifestement un problème de fond dans les groupes radical et démocrate-chrétien. Les comptes 1998, c'est une réalité, c'est des chiffres, c'est la résultante des votes effectués et qui, manifestement, ont abouti à des résultats qui ne vous conviennent pas et ne nous conviennent pas. Mais, de là à refuser des comptes, je crois qu'il y a un problème et quelque chose qui m'échappent. Au fond, vous avez le choix entre plusieurs variantes. Vous pouvez accepter des comptes en mettant une réserve, en déposant parallèlement une motion, que je qualifierais de motion constructive, qui permette d'aller de l'avant et invite le Conseil municipal à demander au Conseil administratif de faire des études ponctuelles sur les points qui vous ont gênés. Dès lors, l'acceptation des comptes se fait sous réserve, bien sûr, mais au moins on va dans le sens d'une certaine réalité, car on ne pourra pas ne pas accepter l'ensemble des factures payées, des salaires payés, des subventions qui ont été décaissées. L'ensemble des comptes, c'est une réalité tangible qui existe. Si vous avez un certain nombre de points qui vous gênent et vous dérangent, j'en partage une partie, mais je regrette que vous ne veniez pas avec une proposition constructive, visant à contraindre le Conseil administratif à faire des études complémentaires et à revenir ici dans six mois ou dans deux mois en disant: «Voilà, on a contrôlé les différents problèmes que vous avez soulevés et on a un rapport». A ce moment, je pense que l'on pourra aller dans une direction, qui, pour moi, pour le Parti libéral, représente une attitude constructive par rapport à la gestion de notre collectivité.

Enfin, je dirai pour conclure, et vous l'avez tous compris, le groupe libéral votera les comptes de cet exercice. Je vous remercie de m'avoir écouté.

La présidente. Monsieur Lyon, pour la deuxième fois.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Merci, Madame la présidente. En tant que rapporteur, je peux intervenir plusieurs fois.

J'avais interpellé notre rapporteur général ainsi que le Conseil administratif sur un point très précis. On m'a assuré qu'on me répondrait. Il est vrai que le

Conseil administratif n'a pas encore pris la parole, donc, j'espère obtenir une réponse. J'ai écouté très attentivement notre rapporteur général; j'ai eu le sermon général mais pas détaillé. Il a dû oublier ou il n'était pas à la commission le jour où la question a été posée. Alors, je ne sais pas si on recevra une réponse sur cette affaire concernant les voyages d'agrément, etc. En fonction de toutes les remarques qui ont surgi dans cette salle, je dirais qu'il faut se poser un certain nombre de questions sur l'examen des comptes, se pencher sur leur historique, car il faut toujours remonter à une année auparavant, et le budget. On s'aperçoit que l'on nous parle tout le temps du subventionnement, qui est en augmentation dans le prochain budget, mais on nous dit: «Il faudrait entériner la dette et essayer de trouver des solutions pour la diminuer.»

Je siège dans ce parlement depuis de nombreuses années; on avait alors 1,5 milliard de dettes, et, maintenant, on s'approche des 2 milliards. On nous dit toujours que l'on s'autofinance, qu'il n'y a pas de problème, etc. Cependant, personne n'a parlé ce soir du problème de la dette et de l'autofinancement. Je dirai que, pour le prochain budget, il faudra vraiment que l'ensemble de la commission des finances et des commissions spécialisées se penchent sur ce problème et trouvent un certain nombre de solutions, mais pas en demandant toujours aux mêmes de faire des sacrifices. Je prends l'affaire du dernier budget, le Grand Théâtre. En 1997, 1998, on a 41 millions de subventionnement et on arrive en 1999 à 1,9 million d'augmentation! Mais on demande à des sociétés, des organisations, même sociales, de serrer la vis, parce qu'on ne peut pas les aider, étant donné les problèmes financiers. On se retrouve toutefois avec une rentrée dans les comptes de 14 millions, on ne sait même pas d'où ils viennent. A gauche, on nous montre du doigt. Cependant, j'aimerais que l'on parle un peu de ce qui s'est passé entre 1945 et 1995. C'était bien l'Entente qui était majoritaire et qui nous a amenés à cette situation. Alors, maintenant, pour la dette, on est presque les coupables; il faut que l'on trouve des solutions et que l'on coupe des têtes. Mesdames et Messieurs, il faut aussi rester un peu sur la pédale douce et collaborer au niveau de la gestion de cette Ville. J'espère qu'au prochain budget on aura des réponses et que le Conseil municipal pourra faire une série de propositions d'amendements ou revoir un certain nombre de problèmes. J'espère avoir la collaboration du Conseil administratif, cela me changera un peu, car, depuis le nombre d'années que j'ai vécu avec une majorité de l'Entente, j'espère qu'on arrivera une fois, main dans la main avec le Conseil administratif, à établir un véritable budget et à prouver à la population que l'on essaie de tirer tous à la même corde.

M. Alain Comte (AdG/TP). Comme vous le savez, la commission des finances a travaillé vite et bien afin que les comptes rendus 1998 puissent être votés avant le mois de juin 1999.

Malheureusement, l'ordre du jour de juin n'a pas permis que le Conseil traite ces comptes à ce moment-là. Si le budget est un acte politique, les comptes sont d'ordre technique, à condition que le budget voté par la majorité de ce Conseil soit respecté. Après avoir étudié ces comptes, on peut dire que dans les grandes lignes cela a été respecté, sauf peut-être pour le poste 31. La bonne surprise vient des recettes, qui ont été plus importantes que prévu, soit plus de 38,7 millions, ce qui a permis de ramener le déficit à 14,6 millions. A propos de ce déficit, ramené à 14,6 millions de francs, s'il est dû, en partie, à une meilleure conjoncture économique, il ne faut pas oublier l'important effort consenti par le personnel de la Ville de Genève. Et sans cet effort du personnel, le déficit serait de 21 millions. Ce Conseil avait voté un budget avec 51,2 millions de déficit, et si l'on n'avait pas bloqué les mécanismes salariaux nous en serions à peu près à 22 millions. Ce qui aurait été pour nous encore acceptable. En conséquence, l'Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes) acceptera malgré tout ces comptes. Merci.

M. Robert Pattaroni (DC). Il est vrai que M. Lyon a raison de m'interpeller, mais, comme nous le savons, je fais partie des rapporteurs imparfaits. C'est au moment où l'on choisit le rapporteur qu'il faut admettre qu'en prenant tel ou tel cela ne sera pas aussi bien que la perfection l'aurait voulu. Alors M. Lyon a raison, bien sûr: il a posé une question et nous n'avons pas reçu de réponse. J'aurais pu le relever; je ne l'ai pas fait, mais il faut savoir que, d'une manière générale, tous les rapporteurs, parfaits ou imparfaits, ont affaire à une multitude d'interventions et que, pour établir leur rapport, ils choisissent. Moi, j'ai choisi et je n'ai pas écarté cette question d'une manière perfide, ce n'est pas mon habitude, mais c'est simplement parce que, effectivement, il n'y avait pas de suite immédiate. Heureusement, M. Lyon est un homme persévérant, et c'est maintenant au Conseil administratif de lui répondre, car la question qu'il a posée mérite réponse.

Je voulais simplement dire à M. de Freudenreich que nous avons fait des propositions très précises, en ce sens que nous avons rappelé que les magistrats des gouvernements se sont engagés à rétablir l'équilibre des finances et à maîtriser les coûts et que nous les avons invités à faire en sorte, lorsqu'ils nous font une proposition, qu'ils s'en tiennent au coût proposé. Nous avons aussi émis l'idée que, quand on ne peut pas faire autrement que de dépasser, il faut augmenter, mais que, neuf fois sur dix, on doit s'en tenir aux dépenses annoncées. C'est également une proposition qui est élémentaire mais qui – cela ravira les éminents juristes du Parti libéral – est constitutionnelle, qui est aussi conforme à la pratique en matière de finances publiques, et, si le gouvernement s'en tient à cela, on est satisfaits. Cette proposition reste donc toujours valable.

Nous avons aussi dit qu'il s'agissait de progresser dans la transparence afin que nous ayons plus confiance dans la manière d'agir des gouvernants. Nous avons surtout dit que nous considérons que le Conseil administratif doit procéder par objectifs et qu'à partir de ces derniers on pourra évaluer s'ils ont été atteints ou non. En effet, pour nous, les comptes, et je l'avais dit en tant que rapporteur général, correspondent à une évaluation de la politique du gouvernement pendant l'année écoulée. C'est une manière de voir les comptes. Il est vrai que l'on peut avoir tendance à dire que les comptes sont la mesure des différences avec un regard avant tout comptable. Pour nous, il va de soi que l'on respecte les engagements et que ce qui compte c'est d'aller plus loin et de faire une évaluation de la politique. Par conséquent, si ces propositions sont déjà appliquées, je pense que nous aurons fait un grand progrès.

M. Daniel Sormanni (S). Je suis assez frappé par cette discussion sur les comptes, car, en réalité, c'est toujours facile de donner des leçons après coup, puis de se dire qu'effectivement il y a un certain nombre de problèmes, on l'a vu. Jusqu'à maintenant, si j'ai bien écouté, je n'ai entendu personne faire une proposition pour régler la problématique des finances publiques de notre Ville de Genève. Je n'ai pas entendu une seule proposition concrète! A moins que je ne sois sourd, mais c'est possible.

M. Jean-Luc Persoz (L). Il y a l'initiative.

M. Daniel Sormanni. (S) Oui, l'initiative 111, oui, certainement... Madame la présidente, vous direz à M. Persoz qu'il se trompe, à double titre, car je ne pense pas qu'en baissant les impôts on va améliorer les finances publiques, mais, *a priori*, nos amis libéraux nous disent que, de toute manière, cela ne touchera pas les finances municipales. Je ne vois donc pas pourquoi on parle de cela dans la problématique des comptes de la Ville. Les libéraux se moquent du monde et ils essaient de se faire de la publicité! Partant de là, je suis rarement d'accord avec M. de Freudenreich, mais je l'écoute toujours très attentivement et j'ai trouvé assez consternant ce qu'il nous a dit, parce que, premièrement, il n'a fait aucune proposition et que, deuxièmement, il a constaté un certain nombre de choses, il nous a parlé de doublons. Evidemment, c'est un mot facile, c'est rigolo, c'est marrant, mais en fait, cela ne recouvre en général pas grand-chose, parce que des véritables doublons, il n'y en a pas beaucoup qui en ont vraiment trouvés. En tout cas, les doublons qu'il a cités ne valent pas tripette et je pense que l'on aura assez l'occasion d'en parler. Fondetec / Start-PME ne constitue pas du tout un doublon, vous le savez parfaitement, mais cela vous arrange, vous, le groupe libéral, de le

dire. D'ailleurs, à ce propos, essayez de demander le rapport d'activité de Start-PME pour voir ce que cette fondation a réalisé. Comme celle-ci n'en a pas fait, vous aurez de la peine à l'obtenir. Quant aux autres doublons, notamment par rapport à la problématique de l'aménagement, on dit que le Service de l'aménagement de la Ville est le doublon de celui de l'Etat. C'est vrai, comme pétition de principe, on peut se poser la question. Mais j'ai été ravi de voir que, avec le nouveau magistrat au département de l'aménagement, des constructions et de la voirie de la Ville de Genève, apparemment, il y avait une nouvelle philosophie qui se faisait jour et que celui-ci entendait utiliser le personnel de ce département et la Division de l'aménagement et des constructions pour faire autre chose que ce qui a été fait jusqu'à maintenant et en tout cas autre chose que ce que fait l'Etat afin d'être plus, si je peux me permettre cette expression, «proactif»: il s'agit finalement de ne pas attendre que l'Etat fasse un certain nombre de propositions, de les étudier à nouveau dans le département municipal concerné, puis de venir faire un rapport ici, mais plutôt d'être actif et d'être une force apte à faire des propositions. Je laisse au magistrat le bénéfice du doute un certain temps pour voir ce que, finalement, va nous proposer cette Division, ce Service de l'aménagement, qui, *a priori*, ferait doublon, mais je n'en suis pas si sûr, on verra dans les mois qui viennent comment cela va pouvoir se mettre en place.

On a aussi souvent parlé de différents secteurs, notamment de celui de la petite enfance. On a dit: «Effectivement, il y a quelques années, cela coûtait 9 millions, aujourd'hui, c'est 32 millions, puis demain peut-être encore plus.» C'est justement un très bon exemple, car, en l'occurrence, le Conseil municipal, dans sa très grande majorité, voire l'unanimité de celui-ci et l'unanimité du précédent Conseil administratif – mais je pense que le nouveau Conseil administratif va encore plus dans cette direction – a voulu cette politique de la petite enfance. Le magistrat qui était avant les élections au département des affaires sociales et qui était aussi favorable au développement de la petite enfance n'a fait que suivre la volonté politique du législatif et de l'exécutif de développer le secteur de la petite enfance, qui, à mon avis, était une nécessité. Pour une fois qu'une priorité politique a pu être définie par le Conseil municipal, et appliquée, on ne va quand même pas la vilipender! Dans tous les autres domaines, nous ne sommes en général pas d'accord, car chacun a évidemment ses priorités qui ne sont pas forcément les mêmes que celles des autres groupes politiques, que ce soit le Parti libéral, radical, démocrate-chrétien, socialiste ou les autres partis. Cette priorité concernant la petite enfance était admise et voulue par tout le monde; on a prouvé que l'on pouvait le faire, et c'était un choix.

Nous avons également parlé de la dette et des taux d'intérêts. J'aimerais redire ici ce qui a déjà été dit, mais pas suffisamment. Il est clair qu'avec les déficits qui s'accumulent, même s'ils ont diminués et que l'on espère arriver à l'équilibre, grâce à une bonne gestion du département des finances par M. le maire, qui

a tout de même réussi, pour l'instant, non seulement à limiter les coûts de la dette malgré son augmentation, mais à les diminuer, il ne faut pas se leurrer: la dette continue d'augmenter et vous savez pertinemment qu'à ce jour les taux d'intérêt sont les plus bas du marché depuis plusieurs années et que la seule tendance possible est l'augmentation de ces taux, et que, à terme, nous aurons d'énormes difficultés. Il faut bien garder cela en tête.

J'aimerais encore rappeler une chose, qui, on peut le dire, constitue un de mes chevaux de bataille. Je crois que le meilleur moyen de piloter et de vérifier l'allocation des dépenses et l'allocation des ressources que nous donnons à notre gouvernement municipal pour mener une certaine politique serait d'en contrôler l'efficacité et l'adéquation. Je le redis aujourd'hui et je suis ravi de voir que l'on réengage du monde au Contrôle financier. J'espère que les dix postes prévus au budget seront pourvus dès qu'on aura trouvé les personnes adéquates. Je redis aussi que cela n'est pas suffisant! Le Contrôle financier peut faire un certain nombre de tâches; il faut en modifier le règlement, élargir ses tâches ou les donner à un autre organisme. Il faut aussi appliquer les mesures à la commission de contrôle de gestion. Le contrôle de gestion qui est fait au département des finances est une bonne chose, mais ce n'est pas la même chose qu'un contrôle de gestion fait par le législatif, or c'est ce que nous voulons et que nous réclamons depuis 1994. C'est ce que nous vous demandons, Monsieur Pierre Muller, de mettre en place. Si vous ne le faites pas, nous le ferons par voie de motion ou d'arrêté. C'est comme cela que nous contrôlerons les politiques publiques, leur efficacité et que nous améliorerons nos finances municipales.

M. Pierre Losio (Ve). Je ne souhaite pas polémiquer au sujet de ce débat sur les comptes, mais je dirai que c'est toujours un véritable plaisir d'entendre le chef du groupe libéral s'exprimer. Premièrement, parce que c'est un homme courtois qui ne cède pas à l'invective; deuxièmement, parce que c'est un homme qui parle clairement; troisièmement, parce que c'est un homme qui incarne vraiment les idées libérales et que, finalement, c'est un véritable adversaire avec lequel il est agréable de débattre. Cependant, je voudrais quand même dire une ou deux choses au sujet de certaines considérations que M. de Freudenreich a faites tout à l'heure sur certains points des comptes.

M. de Freudenreich a tout d'abord parlé des affaires de famille, de l'Entente et a relevé que certains groupes ne voteraient pas les comptes. Effectivement, sans vouloir me mêler d'affaires qui ne me regardent pas, je remarque qu'il y a à cela des explications très simples. Il y a dorénavant deux partis de l'Entente qui ne siègent pas au gouvernement et il faut bien qu'ils puissent se singulariser d'une manière ou d'une autre sur des sujets qui ont probablement une certaine perti-

nence à un certain moment, mais ce sont finalement des gens qui se trouvent dans l'opposition. Dorénavant, on le sait, ils sont dans l'opposition et on en prend acte. Il n'y a pas de quoi s'étonner de manière extravagante sur ce sujet.

La deuxième chose, qui est beaucoup plus intéressante, ce sont les points qui ont été soulevés à propos des doublons et des relations entre l'Etat et la Ville de Genève. Je suis sensible aux arguments qui ont été développés en ce qui concerne les doublons. Par exemple, depuis l'époque où j'étais président de la commission des finances, il y a bientôt trois ans et demi, deux motions ont été déposées: l'une sur les ateliers et l'autre sur les garages. Que n'avez-vous, par l'intermédiaire de votre magistrat et du département qui gère ces deux sujets – les doublons et les relations entre la Ville et l'Etat – déposé une proposition. Une motion concernant ce type d'objets n'a pas encore été traitée par la commission des finances et, que je sache, les différents présidents n'ont pas eu des positions extrêmement rigoureuses quant à leur appartenance politique pour que cela ne soit pas traité. On nous a toujours dit que cela pouvait attendre et qu'il allait y avoir des propositions. On les attend toujours en ce qui concerne les doublons. En ce qui concerne les rapports entre la Ville et l'Etat, et aussi les doublons que l'on retrouve entre ces deux entités, ce n'est pas seulement une affaire d'ego de magistrat, c'est que, derrière les sujets discutés, il y a des prestations, il y a des gens qui reçoivent des subventions; des associations ou des services qui offrent des prestations à la population. Quand j'entends le préopinant du groupe libéral, je crains bien que le traitement de l'affaire des doublons pourrait être une manière de diminuer des subventions, soit du côté de l'Etat, soit du côté de la Ville; or il n'est pas souhaitable que cela arrive. Que les magistrats arrivent à se mettre d'accord avec des propositions concrètes sur les compétences de l'Etat et celles de la Ville, sur ce que la Ville doit vraiment faire et ce que l'Etat doit vraiment faire, cela est un vrai sujet de discussion. Mais, si le but de ce sujet de discussion est finalement de diminuer les prestations, le problème se pose différemment. Et le problème des doublons va se poser en termes institutionnels et, parallèlement en termes de prestations à la population. Voilà les quelques précisions que je voulais apporter, cela dit sans aucune polémique.

M. Sami Kanaan (S). J'ai demandé la parole à 18 h 55; je l'ai maintenant et je m'en réjouis.

Je souhaitais revenir sur ce qu'a dit M. le maire à propos des négociations Ville-Etat. Je rejoins en partie ce qu'a dit M. Losio. J'aimerais ajouter que je suis stupéfait d'entendre encore maintenant le Conseil administratif nous parler de l'Association des communes genevoises (ACG) comme véhicule de négociation. Pendant combien de temps encore allez-vous utiliser cette espèce d'organisme bidon, qui est, à l'origine, une amicale pour boire des verres entre maires de

petites et, éventuellement, de grandes communes et qui, par manipulation politique, est devenu l'interlocuteur privilégié de l'Etat quand il s'agit de transférer des charges dans les communes et de dire non aux communes quand il s'agit de mieux cordonner les compétences et les ressources. La Ville de Genève n'a strictement aucune raison de passer encore par cet organisme, qui accorde autant de poids aux petites communes qu'aux grandes, quels qu'en soient la taille ou le poids économique. Le Conseil municipal, à plusieurs reprises et de différentes manières, a fait clairement savoir qu'il ne croit plus du tout à cet organisme, et il n'y a jamais cru d'ailleurs, comme véhicule de négociation. Continuer à passer par l'ACG signifie en fait ne pas chercher de vraies solutions, car il est impossible d'en trouver dans le cadre de cette association. Il serait important, mais ce n'est pas évident à mettre en place, que les grandes communes urbaines, donc les communes de plus de 10 000 habitants, Carouge, Meyrin, etc., Ville de Genève comprise bien sûr, travaillent ensemble en tant que communes ayant des problèmes spécifiques de ville, et que l'on abatte la méfiance qui existe depuis longtemps entre la ceinture urbaine et la Ville de Genève, pour faire face à l'Etat et procéder à des discussions rationnelles, efficaces et sérieuses. Il faut que les petites communes champêtres que l'on va visiter le dimanche pour le plaisir ne soient plus impliquées dans des processus où elles ne font que défendre des privilèges totalement excessifs à tous les niveaux et que l'on arrête de nous ennuyer avec l'ACG, car c'est vraiment une perte de temps.

Je constate que, aujourd'hui, non seulement l'on reparle de la problématique des relations Ville de Genève-Etat, ce qui est positif, mais que certains y replacent la rhétorique des doublons, qui est totalement oiseuse, car je n'ai pas entendu un seul exemple de doublon. Je ne peux que rejoindre mon collègue Pierre Losio, d'autant plus volontiers que je vois que son groupe a abandonné l'idée de transférer le service social à l'Etat, exemple de version un peu simpliste de rhétorique antidoublon. Il est peut-être temps d'abandonner cette rhétorique simpliste qui effectivement ne vise qu'à abandonner des prestations. En terme de procédures, oui, il y a des complications excessives, mais ne vous faites pas d'illusions, car ce n'est pas en simplifiant les procédures dans le domaine de l'aménagement du territoire que vous obtiendrez des économies. On obtiendra des simplifications de processus tout à fait bienvenues pour tous les acteurs concernés par l'aménagement du territoire, c'est-à-dire tout le monde, mais pas des économies en termes de charges ou de prestations. Dans le social, malheureusement, il n'y a pas vraiment de doublons et les besoins ne font qu'augmenter. Par conséquent, je vois très mal comment faire de vraies économies.

Dans la culture, il n'y a pas de doublon. Malheureusement, on aimerait presque qu'il y en ait en termes de répartition des charges. On a demandé qu'il y ait une négociation à ce sujet, mais il n'y en a pas malheureusement. C'est plutôt au niveau des procédures qu'il y a vraiment quelque chose à faire.

Je ferai une dernière remarque, sur les outils. Je suis heureux de voir que ce soir plusieurs intervenants ont insisté sur l'importance d'outils plus efficaces pour les conseillers municipaux, pour le Conseil administratif et à l'interface entre les deux organes. Malheureusement, il continue d'y avoir une certaine confusion. L'évaluation des politiques publiques n'a rien à voir avec le contrôle financier, qui à son tour n'a rien à voir le «controlling». J'aimerais bien que l'on clarifie une fois ces concepts et le partage des rôles. En particulier, le Conseil municipal doit pouvoir disposer de moyens de faire son travail efficacement dans l'intérêt des institutions démocratiques.

Pour terminer, et n'en déplaise aux partis de l'Entente qui votent contre les comptes, exercice rhétoriquement intéressant mais totalement oiseux, je vous rappelle que, si la majorité de ce Conseil, par malheur, votait contre les comptes, l'Etat nous imposerait dans le mois qui suit, de voter pour les comptes. C'est ce qui est arrivé à Meyrin ou à Vernier. Le Conseil municipal a eu la mauvaise idée de voter contre les comptes, avec le même genre d'arguments d'ailleurs qu'ont défendus les radicaux et les démocrates-chrétiens, mais le Conseil d'Etat leur a donné l'ordre de voter les comptes dans le mois qui suivait. Cela montre une fois de plus l'autonomie communale. Ce qui est intéressant, ce n'est pas la comparaison des comptes avec le budget – cela peut être intéressant pendant quelques mois, car cela fournit un point de repère – mais c'est de voir les tendances depuis dix ans. L'Alternative, cette formule politique, cette alliance, bon gré mal gré, existe depuis 1991. Nous avons hérité de finances publiques dans un état catastrophique, et ce n'est pas vraiment nous, l'Alternative, qui avions la majorité dans les années 1980. C'est vrai, nous avons participé à l'exercice. Je ne prétends pas que les socialistes étaient absents des votes qui ont pu conduire à une hausse des charges, loin de là, que cela soit dans les investissements ou dans les charges sociales. Cela dit, nous n'avions pas la majorité. Depuis 1991, la tendance dominante est claire et, que cela vous plaise ou non, les comptes se rétablissent. Les raisons en sont multiples, mais cela est quand même dû à une méthode qui n'est pas la vôtre, qui ne consiste pas à sabrer n'importe comment, à baisser les recettes si possible. J'espère que vous perdrez lors des votations du 26 septembre, car ce sont souvent vos méthodes qui font du mal. Mais nous avons réussi peu à peu à redresser la barre et j'espère que cela continue; c'est cela qui compte à la longue. Merci.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Je voudrais juste donner mon point de vue concernant ces comptes, tout en réitérant le fait que mon groupe va les accepter. Il est vrai, comme vient de le dire M. Kanaan concernant la situation des finances de la Ville, que celle-ci était due en quelque sorte à une certaine politique pratiquée à l'époque. J'irai plus loin que M. Kanaan pour dire que la situation de la Ville n'est

pas une situation singulière, nous l'avons vu, au niveau de l'Etat de Genève. Je voudrais rappeler que – je l'avais dit l'autre jour et M. le maire était d'accord – le déficit est le résultat d'une différence entre les recettes et les charges ou le contraire, suivant le signe que l'on met devant le déficit, et effectivement nous avons constaté, avec les résultats de 1998, que les recettes étaient bien meilleures que prévu, et je m'en réjouis.

Depuis le début de cette décennie, et selon des chiffres parfaitement vraisemblables avancés par Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) par exemple, le canton de Genève a perdu près de 30 000 emplois. A l'Etat de Genève, il y a eu près de 2000 emplois en moins depuis 1993. Parallèlement, nous avons observé une stagnation voire une diminution du pouvoir d'achat des salariés. Nous notons aussi une extension de la pauvreté. Il suffit de regarder les comptes et les budgets de l'Etat de Genève pour voir que le nombre de personnes qui ont recours à l'aide sociale est en très grosse augmentation. Le chômage s'est aggravé, le nombre de personnes en fin de droit est sans cesse croissant. Cela implique des charges, lesquelles sont croissantes. Nous sommes par conséquent, sur ce plan, parfaitement pour la diminution des charges: C'est-à-dire que nous voulons qu'il y ait moins de suppressions d'emplois, moins de chômeurs, moins de pauvres. Oui, nous sommes pour la diminution de ces charges! Il faut signaler que, parallèlement, les gains en capitaux, les gains boursiers pouvaient atteindre des augmentations en deux chiffres en matière de taux d'accroissement.

Je voudrais également signaler pour celles et ceux qui ne le savent pas encore ou qui ne l'ont pas lu que, lors de la fusion qui a donné naissance à Novartis ou de celle qui a donné naissance à l'UBS, il y a eu des suppressions de plusieurs milliers de places de travail en Suisse, dont des centaines à Genève. La fusion qui a donné naissance à l'UBS a engendré un manque de recettes fiscales pour le Canton de Genève, selon l'évaluation du Département des finances, de l'ordre de 50 millions de francs. Il faut donc bien relever le fait que les déficits ne sont pas seulement dus, et, je dirais, ne sont pas du tout dus à l'accroissement des charges normales de la Ville de Genève ou de l'Etat de Genève. D'ailleurs, j'ai constaté que, au niveau des charges du personnel, l'augmentation de celles-ci est inférieure à l'indice du coût de la vie. Cela étant dit, je me réjouirais de nouvelles recettes supplémentaires, d'une diminution du déficit qui serait due à un excès de recettes, à une diminution des charges liées à l'extension de la pauvreté, de la précarité et à la diminution du pouvoir d'achat des salariés. Je souhaite, par conséquent, qu'on ait de bien plus belles surprises avec les prochains comptes de la Ville, que l'on arrive à quelque chose comme zéro, cela dès les deux prochaines années et, si possible, que l'on puisse rembourser les dettes avec l'amélioration du pouvoir d'achat et la diminution des charges liées à la pauvreté et à la précarité.

M. Pierre Muller, maire. Nous sommes quasiment au terme de ce débat sur les comptes 1998 et, comme d'habitude, il y a, dans ce plénum du Conseil municipal, des pragmatiques – des gens qui raisonnent – et il y a aussi des donneurs de leçons négativistes. Dans quelques instants, vous verrez qui sont les pragmatiques et qui sont les donneurs de leçons négativistes!

Mesdames et Messieurs, depuis bientôt cinq ans – en tout cas quatre ans – je m'évertue à expliquer que le budget n'est pas une science exacte – je l'ai dit l'autre jour et je le répète aujourd'hui – que les comptes sont une conséquence du budget et que le budget est une tendance où l'on met en application un potentiel de recettes avec un potentiel de charges. C'est d'ailleurs exactement cela que nous faisons chaque année, au mois de septembre, lorsque nous, Conseil administratif, présentons le budget et lorsque vous le votez au mois de décembre.

Ce que l'on demande, aujourd'hui, par rapport aux comptes 1998, c'est de contrôler la pertinence des écritures comptables passées par l'administration et de voir si les processus réglementaires sont respectés. Sincèrement, je pense que tout a été fait dans les règles de l'art.

J'ai entendu un groupe dire que ce résultat 1998 était «un coup de pot conjoncturel». Mesdames et Messieurs, vous devez savoir que, lorsqu'on gouverne – et ce n'est pas moi qui l'ai dit – il faut prévoir, et lorsque, tout au long de l'année en cours, nous passons des écritures dans les charges, au département des finances, au Conseil administratif, on met en accord les charges que nous engageons régulièrement et les projections de revenus que nous avons. Cela nous permet d'affiner, au cours des mois, les résultats que nous vous donnons dans le trimestre qui suit la fin de l'année. C'est exactement ce qui s'est passé en 1998. Nous avons des indicateurs – je l'ai dit très souvent, alors je ne comprends pas que certains d'entre vous ne les acceptent pas – qui nous permettent de savoir à peu près à quel niveau se situeront les recettes. Nous nous approchons d'un résultat relativement juste, même s'il n'est pas totalement exact. Et j'en veux pour preuve que, si nous nous sommes trompés, cette fois-ci, nous nous sommes trompés positivement. Dieu merci, cela en a été ainsi. Mais nous savions également que nous allions vers une tendance plus positive en termes de recettes, ce qui nous a permis d'avoir un train de vie correspondant à nos envies et à ce que nous avions promis à la population et au Conseil municipal.

Comme l'ont déjà relevé deux conseillers municipaux, je ressens dans l'opposition exprimée par certains un relent revanchard et je dirai franchement à ces dames et Messieurs des groupes politiques qui ne voteront pas les comptes qu'ils sont à côté de la cible et que c'est inadmissible! Quand on peut constater que les processus sont respectés et qu'il y a pertinence des comptes, ce genre d'opposition n'est même pas du négativisme, c'est franchement de la couardise!

Je dirai encore quelques mots à propos des autres remarques. Mon collègue Manuel Tornare m'a interpellé tout à l'heure quand un conseiller municipal a parlé des comptes du Grand Théâtre. Mesdames et Messieurs, regardez, s'il vous plaît, la comptabilité, analysez les pages des subventions et les pages réelles des dépenses de fonctionnement à la charge du Conseil administratif et vous verrez que ce qui a été dit tout à l'heure est totalement erroné! Si, après avoir passé plusieurs années au Conseil municipal, des conseillers municipaux ne sont pas capables de comparer ce qui est fait et ce qui est inscrit dans les comptes, ils ont vraiment un problème et ils devraient le régler eux-mêmes.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). Et les réponses?

M. Pierre Muller, maire. En ce qui concerne le Contrôle financier – je l'ai dit tout à l'heure, mais cela n'a peut-être pas été capté par le conseiller municipal qui en a parlé – je suis tout à fait d'accord de donner la possibilité, un jour, à une commission extraparlamentaire de contrôler les comptes. Cet organe devra en effet avoir une totale autonomie, une totale indépendance et ce n'est pas aux conseillers municipaux de s'occuper de ces problèmes. Il faut vraiment déteiler cela des organes politiques, à savoir du Conseil administratif et du Conseil municipal. Je serais parfaitement d'accord d'aller dans le sens d'un projet de commission extraparlamentaire de contrôle. Vous avez raison, Monsieur Sormanni, le contrôle de gestion est avant tout du «controlling», et ce n'est pas du tout le contrôle des politiques publiques. Cela a d'ailleurs été clairement expliqué, le 7 septembre, lors de la séance d'information sur les finances.

En ce qui concerne l'Association des communes genevoises (ACG), il est vrai que, depuis un certain nombre d'années, nous nous posons des questions sur la pertinence de cette association. Il est vrai aussi que la Ville de Genève, compte tenu de son importance, du poids qu'elle représente au niveau genevois, n'est pas exactement dans la même ligue que les quarante-quatre autres communes de ce canton. Monsieur Kanaan, je vous saurais gré de m'écouter. C'est pourquoi – et vous le savez probablement – il existe, en dehors de l'ACG, une réunion qui est appelée «Commission des villes». Au sein de cette commission, nous parlons évidemment des problèmes inhérents aux villes, qui, comme vous l'avez dit très justement, ne sont pas du tout les mêmes que ceux rencontrés à Gy, à Russin ou à Dardagny. La Commission des villes traite de sujets spécifiques et obtient des résultats. Cela existe donc déjà.

En conclusion, Mesdames et Messieurs, je remercie les groupes qui voteront ce soir les comptes. Quant aux autres, j'attends volontiers leurs propositions constructives, car il est facile, Mesdames et Messieurs les radicaux et démocrates-chrétiens, de simplement critiquer. On a vraiment le sentiment que vous

vous opposez aux comptes 1998, parce que vous n'êtes pas représentés ici, au Conseil administratif! Je vous attends donc avec des propositions concrètes. Cela fait quatre ans maintenant, Monsieur Pattaroni, que je vous écoute attentivement, et cela fait quatre ans que je n'entends pas beaucoup de propositions de votre part! Alors, s'il vous plaît, changez d'attitude et présentez-nous des propositions concrètes! Merci.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). Et les réponses concernant les voyages, Monsieur Muller?

M. Pierre Maudet (R). Monsieur le maire, j'ai bien écouté ce que vous venez de nous dire. Si vous qualifiez d'inadmissible la position des deux groupes qui, effectivement, ne sont pas représentés au Conseil administratif, je qualifierai d'encore plus inadmissible le fait que vous ne répondiez pas aux questions qui vous ont été posées jusqu'à présent par deux conseillers municipaux, MM. Lyon et Pattaroni, et par un troisième, moi-même, maintenant, sur le gonflement de certains comptes, en l'occurrence le compte des voyages. C'est cela qui est inadmissible! Moi, je ne connais pas les comptes, je ne sais pas comment ils fonctionnent exactement, mais je trouve encore plus fort de café qu'on nous fasse la leçon, alors qu'on ne répond pas à des questions qui ont été posées à deux reprises.

M. Pierre Muller, maire. Monsieur le conseiller municipal Maudet, les propos que j'entends, je les comprends, parce que vous êtes un «bleu» (*huées, sifflés*), parce que cela fait peu de temps que vous êtes là. Vous devriez savoir que ce genre de chose se règle en commission, où, lorsque les questions sont posées... (*Brouhaha.*) Elles ont été posées aux magistrats concernés et les magistrats concernés n'ont pas répondu. Il faut cesser de critiquer le département des finances et celui qui vous parle en disant qu'il ne répond pas aux questions. J'ai toujours répondu dans la plus totale transparence et, ici, il y a une large majorité de personnes qui sont d'accord avec ce que je dis...

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). C'est pas vrai!

La présidente. Monsieur Lyon, s'il vous plaît.

M. Pierre Muller, maire. Alors, pas de leçon ce soir!

Deuxième débat

La présidente. La parole n'étant plus demandée, je fais voter séparément les deux arrêtés, article par article et dans leur ensemble.

L'article unique de l'arrêté I est mis aux voix; il est accepté à la majorité (opposition des Partis démocrate-chrétien, radical et d'un membre de l'AdG).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté à la majorité (opposition des Partis démocrate-chrétien, radical et d'un membre de l'AdG). (*Voir ci-après le texte des arrêtés adoptés sans modification en troisième débat.*)

La présidente. Je vais vous proposer, d'entente avec les six chefs de groupe – il y a eu une abstention – de voter l'urgence sur le troisième débat.

Comme vous le savez, nous sommes obligés, pour adopter les comptes, comme pour le budget, de faire un troisième débat. Normalement, ce troisième débat doit être fait à une séance ultérieure. Puisque, à la séance prochaine, l'étude du budget aura déjà commencé, nous avons considéré qu'il était plus judicieux de voter ce soir l'urgence du troisième débat, conformément à l'article 84 de notre règlement, qui dit: «Les deux premiers débats peuvent avoir lieu dans la même séance. Sauf urgence, le troisième débat doit être remis à une séance ultérieure.» Nous avons donc considéré que, ce soir, nous avions affaire à une urgence.

M. Pierre de Freudenreich (L). C'est juste pour expliquer que, si je suis le seul à m'être abstenu sur cette proposition, c'est parce que je ne voyais pas le degré d'urgence à faire le troisième débat ce soir. Apparemment, il y a urgence, et comme une majorité s'est déterminée pour que l'on fasse un troisième débat, un peu hors règlement, le groupe libéral suivra, mais je ne comprends toujours pas le degré d'urgence.

La présidente. Je vais formellement faire voter l'urgence par ce plénum.

Mise aux voix, l'urgence du troisième débat est acceptée sans opposition (abstention du Parti libéral).

Troisième débat

La parole n'étant pas demandée, l'article unique de l'arrêté I est mis aux voix; il est accepté à la majorité (opposition des Partis démocrate-chrétien et radical).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté à la majorité (opposition des Partis démocrate-chrétien et radical).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du présent rapport;
sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 50 433 734,85 francs pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres d), e) et f), et 75, al. 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés au chapitre III du rapport de gestion des comptes budgétaires et financiers;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour l'exercice 1998 est approuvé:

- pour les revenus, sous déduction des imputations internes
de 75 929 688,54 francs, soit Fr. 724 500 283,01

– pour les charges, sous déduction des imputations internes de 75 929 688,54 francs, soit	<u>Fr. 739 061 702,03</u>
faisant apparaître un excédent de charges sur les revenus de	<u>Fr. 14 561 419,02</u>

Art. 2. – Compte d'investissements

Les dépenses du compte d'investissements sont de 104 644 537,90 francs et les recettes, subventions comprises, de 6 998 103,00 francs.

Les investissements nets s'élèvent à 97 646 434,90 francs.

Art. 3. – Financement des investissements

Les investissements nets de 97 646 434,90 francs sont autofinancés à raison de:

Fr. 60 255 323,82	par les amortissements inscrits au compte de fonctionnement
<u>Fr. 14 561 419,02</u>	moins l'excédent de charges du compte de fonctionnement
<u>Fr. 45 693 904,80</u>	au total

Le solde non couvert, au montant de 51 952 530,10 francs, a été financé par le recours à des capitaux extérieurs.

Art. 4. – Compte de variation de la fortune

La diminution de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 14 561 419,02 francs, montant égal à l'excédent de charges du compte de fonctionnement.

Art. 5. – Bilan

Le bilan de la Ville de Genève au 31 décembre 1998, totalisant tant à l'actif qu'au passif 2 230 554 011,57 francs, est également approuvé.

Le troisième débat ayant eu lieu, les arrêtés deviennent définitifs.

4. Résolution de MM. Jean-Marc Froidevaux et Jean-Marie Hainaut: «Pour l'application de la politique genevoise en matière de lutte contre le trafic, l'usage et l'abus des stupéfiants chez Artamis» (R-1)¹.*PROJET DE RÉSOLUTION*

Dans son point de presse du mercredi 2 juin, publié dans la *FAO* du 4 juin, le Conseil d'Etat faisait savoir qu'il avait été sollicité par le collectif Artamis qui souhaitait le rencontrer rapidement «afin d'évaluer les mesures de police nécessaires permettant de garantir, selon les membres du groupe des relations extérieures d'Artamis, la sécurité des personnes qui utilisent ou traversent le site».

Il précise notamment que, selon les constats effectués par Artamis, «une certaine insécurité s'est installée sur le site, générée par la présence de dealers agressifs entraînant dans leur sillage une clientèle irrespectueuse de l'endroit mettant en péril les objectifs socioculturels que l'association s'est fixés au travers de l'activité de ses membres».

Contre toute attente, le Conseil d'Etat aurait pris la décision suivante: «Conformément à une doctrine constante en vigueur depuis le début de l'expérience Artamis, la police genevoise s'est toujours refusée à intervenir sur le périmètre occupé par les membres du collectif.»

La Ville de Genève entend affirmer qu'elle ne peut accepter cette politique en ce qu'elle ne conçoit pas qu'il existe sur son territoire un ou plusieurs territoires sur lesquels la police cantonale s'interdirait d'agir.

Au contraire, la Ville a eu, par le passé, l'occasion d'affirmer que l'expérience du collectif d'Artamis devait s'inscrire dans la légalité (voir à ce sujet le rapport général à l'appui des comptes 1997).

L'attention que requiert le Conseil municipal des usagers d'Artamis quant à leurs devoirs et obligations ne peut s'accommoder d'un message contraire venant des autorités cantonales,

le Conseil municipal:

- déplore vivement que le site d'Artamis soit confronté à la présence d'un trafic de stupéfiants;
- se félicite que les organes répondant de la gestion du site se soient tournés vers nos autorités cantonales pour obtenir leur concours dans le rétablissement de l'application du droit, aussi bien que pour bénéficier de leur expérience en matière de prévention de la toxicomanie;

¹ Urgence acceptée, 217.

- demande au Conseil administratif d'intervenir auprès du Conseil d'Etat afin qu'il réponde favorablement à la demande du collectif d'Artamis et mette sur pied, en collaboration avec la police genevoise et les organes d'Artamis, une politique adaptée en matière de lutte contre le trafic, l'usage et l'abus des stupéfiants.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Les résolutionnaires remercient tout d'abord ce Conseil d'avoir, dans un premier temps, accepté le principe que la résolution N° 1 devait être traitée avec une certaine rapidité, et de la prendre en main aujourd'hui en décidant d'en débattre ce soir.

En ce qui concerne les principes de cette résolution, je vous recommande de ne pas chercher en elle d'autres volontés que celles qui sont strictement écrites dans ce texte. Nous avons pu affirmer par le passé d'autres volontés sur le site des Services industriels. Les libéraux avaient fait des propositions très concrètes, mais il n'en a rien été. Ce site est aujourd'hui dévolu à Artamis. Il est incontestable que cette solution n'est pas plaisante pour les libéraux. Il n'en demeure pas moins que la présente résolution n'a aucune volonté de mise en cause de ce qui se fait par Artamis dans les anciens locaux des Services industriels. Si notre volonté avait été de nuancer ou de combattre Artamis, soyez-en bien assurés, nous l'aurions fait de front. Nous ne serions pas intervenus latéralement, de manière incidente, comme cette résolution le permettrait. A l'origine, mon idée m'est venue de la lecture de la *FAO*, dans la mesure où le point de presse du Conseil d'Etat faisait état des éléments qui sont reportés, entre guillemets, dans la résolution. En particulier, la détermination du Conseil d'Etat de ne pas engager les forces de police sur le site d'Artamis. Cette solution n'est pas acceptable: tout d'abord, parce que nous sommes en partie propriétaires du site d'Artamis, élément qui justifie à tout moment une intervention, mais aussi parce qu'il ne peut pas y avoir dans notre Ville une situation à deux vitesses. On ne peut pas concevoir, ici en particulier, alors qu'Artamis fait un clair appel au secours, que le Conseil d'Etat ait des états d'âme, qu'il se dise: «Non, pas aujourd'hui, pas comme cela.» Et Artamis a eu l'intelligence de reconnaître les difficultés dans lesquelles elle se débattait et de se tourner tout naturellement vers l'autorité en mesure de lui apporter son secours, et cela, probablement pour des motifs de politique politicienne, sans obtenir la réponse souhaitée de la part du Conseil d'Etat. Nous autres, libéraux, nous disons non à cette démarche, non à une démarche qui consiste à confondre le rôle de la gestion avec celui de la politique. Nous entendons bien que, sur le site d'Artamis, la loi s'applique de la même manière que partout ailleurs, et que, dans ces circonstances, dès lors que Artamis sollicite une intervention, certes nuancée, de la part de la maréchaussée, celle-ci soit possible. C'est la raison pour laquelle cette résolution vous est proposée aujourd'hui. Je souhaite qu'elle puisse trouver une majorité ce soir. Merci de votre attention.

Préconsultation

M. Damien Sidler (Ve). Mesdames et Messieurs, j'ai été également très interloqué en découvrant la réponse du Conseil d'Etat à la demande du collectif d'Artamis, dont je fais partie.

En effet, l'association entretient depuis août 1996 de très nombreux et réguliers contacts avec l'îlotier de la police cantonale du quartier de Plainpalais-Jonction. C'est lors de ces contacts que sont définies les mesures à prendre par l'association d'un côté et la police de l'autre, afin de concilier la vie du quartier et les activités du site. Il a ainsi été décidé que les forces de l'ordre n'effectueraient pas de rondes régulières, mais qu'elles interviendraient en cas d'appel à la centrale 117, comme partout ailleurs.

Si Artamis a demandé un entretien à M. Ramseyer ce printemps, c'est parce que les dernières personnes ayant appelé la centrale lors d'agressions s'étaient entendu dire que la police n'interviendrait pas chez Artamis, cela au mépris de la sécurité corporelle des usagers du site et des habitants du quartier qui le traversent quotidiennement. Le Conseil d'Etat avait relaté dans son point de presse une certaine doctrine constante en vigueur depuis le début de l'expérience. Cette doctrine n'a, semble-t-il, jamais fait l'objet d'une quelconque note interne et va à l'encontre du travail de proximité des îlotiers. L'ironie de la présidente du Conseil d'Etat à ce sujet est d'autant plus regrettable qu'en fait elle soutient, à son insu, des initiatives personnelles aux lourdes conséquences.

Comment imaginer qu'une personne agressée physiquement ne puisse bénéficier de l'aide de la police où qu'elle se trouve? Pour remédier à cette situation, Artamis avait deux possibilités: équiper et entraîner une milice interne chargée de faire régner la sécurité ou solliciter un entretien avec le responsable de la police cantonale pour élaborer une solution de concertation. Je me félicite que l'association ait choisi la deuxième possibilité. Au lieu d'agir, M. Ramseyer a cherché à démontrer la responsabilité du collectif dans la situation actuelle. Il serait bon de se souvenir d'une série de décisions de son département qui y ont grandement contribué. L'expérience du Delta café, appelé plus communément «Coffee Shop», bien qu'il fût illégal et avant-gardiste, a démontré, par son succès auprès d'une population très éclectique, le besoin même de son existence. Les initiateurs du projet ont en tout temps montré une attitude responsable: pas de vente aux mineurs, information sur les quantités, les provenances et les effets des produits vendus, et surtout concertation avec la police. Je pense que ces choses sont très différentes de ce qui se passe actuellement.

En fermant cet établissement une semaine avant la fin annoncée de l'expérience et en emprisonnant les initiateurs du projet sans se préoccuper de ce qui allait se reproduire partout dans la ville, les autorités ont clairement donné leur

préférence au trafic sauvage international, qu'elles se sont empressées, par ailleurs, de rabattre sur le site Artamis. Preuve en est le nettoyage de la place des Volontaires de ses dealers lors de l'ouverture du Bâtiment des Forces-Motrices (BFM) au public, sans qu'aucune mesure parallèle n'ait été prise. En effet, ce point avait été abordé entre Artamis et l'ilotier, tant il était évident à l'époque que la présence policière renforcée devant le BFM ne ferait que déplacer la scène ailleurs si rien n'était entrepris. Pourtant, malgré les questions insistantes, et je peux vous le confirmer, d'Artamis à ce sujet, les forces de l'ordre ont volontairement poussé les dealers de la place des Volontaires jusqu'aux portes du site, apparemment pour les sortir de leur rayon d'action ou d'un rayon d'action virtuel qu'ils s'étaient donné. La preuve en est que les forces de l'ordre n'ont pas agi contre cet état de fait depuis lors.

Les membres de l'association ont alors essayé de lutter, en installant des projecteurs avec enclenchement automatique et en procédant à une campagne d'affichage très explicite, avec pour slogan : «Dealers, cassez-vous!» Par la suite, et étant donné que les lumières ne suffisaient plus, il y a eu des poses de jets d'eau qui inondent les parties du site où se trouvent ces indésirables personnes. Lorsque la situation devient difficilement maîtrisable, Artamis demande à pouvoir bénéficier de l'appui de la police genevoise, au même titre que n'importe quel concitoyen et conformément aux concertations que cette association entretient avec les hommes du terrain. Toute doctrine non officielle à propos d'Artamis circulant dans les couloirs du Conseil d'Etat ou de la police doit être tenue pour non avenue et sans objet.

Je voudrais encore rappeler à cette assemblée que la Ville doit se sentir plus que concernée, car elle dispose d'un bâtiment d'exposition sur le site même, qui est actuellement relativement bien occupé par la scène dont on parle, ainsi que d'un entrepôt de décors pour le Grand Théâtre. Pour toutes ces raisons, je vous demande de soutenir la résolution de M. Froidevaux, avec, cependant, l'amendement suivant qui en modifie les trois invites et qui ajoute une quatrième et nouvelle invite comme suit:

Projet d'amendement

- «- déplore vivement *l'insécurité croissante sur le site d'Artamis (bâtiment d'exposition de la Ville compris)*;
- se félicite (...) *rétablissement de la sécurité des personnes qui utilisent et traversent le site*;
- demande (...) et mette sur pied, en *concertation* avec la police genevoise et les organes d'Artamis, une politique adaptée *en matière de stupéfiants (prévention, information)*;

- *demande au Conseil administratif, en tant que copropriétaire du site, d'actionner la justice si nécessaire au cas où le Conseil d'Etat maintiendrait sa position de non-intervention.»*

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe socialiste rejoint entièrement la position de M. Froidevaux ainsi que celle de M. Sidler, dont nous partageons les amendements. En effet, pour le groupe socialiste, la gestion d'Artamis présente quelques dérapages que nous tenons à dénoncer, en tout cas à signaler.

Il s'agit notamment de l'exploitation des cinq établissements publics à l'intérieur de la zone occupée par Artamis, qui, malgré des propos souvent très anticapitalistes, présente une liste de prix des consommations qui, elle, n'a rien d'alternatif, et qui, par ailleurs, a une population de clients qui sont plus souvent des dealers que des consommateurs de simple alcool ou de limonade. Cette politique doit être dénoncée dans la mesure où, dans la zone d'Artamis, les établissements publics n'ont ni loyer ni impôts. Il s'agit donc de concurrence déloyale.

Le deuxième point est que le groupe socialiste tient à défendre l'expérience Artamis, car ce collectif a montré, tant sur le plan artistique que sur le plan artisanal, des qualités et des potentiels remarquables, qu'il faut soutenir. Cela dit, il faudrait aussi que la police joue son rôle, ce qu'elle ne fait pas du tout en laissant le quartier aller vers une dégradation insupportable, au point que certains habitants refusent maintenant de payer leur loyer tant que le Département de justice et police ne fera pas son travail. Mais ce dernier n'a, semble-t-il, pas du tout envie de le faire, car il y a entre Artamis et ce département un contentieux. Ce contentieux est dû à deux raisons.

Tout d'abord, au départ de l'expérience Artamis, lors des premières interventions policières, des responsables de l'association ont dénoncé ces interventions et ont décidé de faire la police eux-mêmes. C'était une grosse erreur, qu'ils ont reconnue en faisant appel à nous, c'est pourquoi nous soutenons l'amendement de M. Sidler. Ils ont fait appel à l'autorité de la police, qui n'a pas répondu, ce qui est regrettable.

Le deuxième motif de contentieux est le fait que la police a cru reconnaître parmi les membres de l'association Artamis, qui sont au nombre d'environ 220, quelques éléments fort actifs lors des dernières manifestations contre l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Certes, c'est peut-être regrettable, mais cela ne justifie en aucun cas que le Département de justice et police ait baissé les bras. Cela est grave, car, en Ville de Genève, nous menons depuis de nombreuses années une politique intelligente envers une population ayant d'autres envies,

désirant voir se développer une culture alternative et ayant vu des conseillers administratifs, notamment M. Claude Haegi en son temps, créer pour elle l'Usine, qui à notre avis est une réussite. La Ville a su aussi mettre en place une politique de contact avec les squats, créer des espaces et des structures adéquats, ce qui a permis surtout, et cela est très important, d'éviter les dérapages que des grandes villes, comme Zurich avec le Letten, comme Berne avec la Kleine Schanze, mais aussi des villes comme Bienne, Fribourg, Soleure et tant d'autres en Suisse ont connus. Genève a évité ces problèmes pendant de longues années.

Il s'agit maintenant de ne pas perdre le bénéfice de cette politique que nous avons tous voulue sur les bancs de la Ville ou ceux du Canton, simplement parce que la police a des états d'âme, fait preuve de rancœur. Cela est inadmissible! C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de renvoyer la résolution N° 1 au Conseil administratif, afin qu'il fasse le nécessaire pour que la police s'active auprès d'Artamis. Je vous remercie.

M^{me} Marie Vanek (AdG/SI). Nous, l'Alliance de gauche, soutiendrons les invites déposées par M. Sidler et M. Deshusses, et nous renverrons la résolution N° 1 au Conseil administratif.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le groupe PDC se rallie à la résolution de M. Jean-Marc Froidevaux, moyennant un amendement qui vous sera proposé par M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon.

Permettez-moi cependant certaines questions. On demande à la police de veiller à la sécurité et à la salubrité du lieu, mais finalement n'appartient-il pas aussi aux responsables d'Artamis de s'en préoccuper? J'ai eu l'occasion durant le Festival du Bois-de-la-Bâtie de traverser le site d'Artamis: j'ai vraiment eu l'impression d'un site inquiétant et glauque. Les organisateurs ne devraient-ils pas s'impliquer avec plus de responsabilité pour rendre le site salubre? Je pense également que la police doit intervenir sans ségrégation dans son attitude ou dans son engagement entre ce qu'elle fait pour la population et ce qu'elle devrait faire pour le site d'Artamis. Mais, lorsque vous avez des mouvements alternatifs qui veulent se singulariser, des mouvements d'artistes, il est normal que ces derniers s'organisent.

J'aimerais vous dire aussi mon désappointement lorsque je vois ce que l'on a fait avec les Halles de l'Ile, qui ont été confiées aux artistes. Est-il normal que toutes les boîtes aux lettres soient saccagées et que ces lieux soient dans un tel état? L'insalubrité et les dépredations doivent-elles à tout prix être apparentées à

la culture alternative? Je pense que non. On ne peut que se féliciter que les autorités aient réservé une certaine place à Artamis. En conséquence, il faut qu'Artamis s'organise, s'engage, afin de veiller à la salubrité et à l'ordre qui devraient régner dans ces lieux.

M. Pierre de Freudenreich (L). Ce sujet est suffisamment subtil pour retenir notre attention encore quelques instants avant que nous puissions procéder à un vote. J'observe une certaine sérénité et j'en suis content.

L'expérience Artamis, qu'on le veuille ou non et quelles que soient nos positions et nos convictions personnelles, représente une expérience qui s'impose. On l'observe dans d'autres villes et d'autres cités. Il y a des expériences, auxquelles participent des personnes, qui existent parce qu'elles correspondent à un genre de vie et à une population qui ne trouve pas de place immédiate dans notre système de vie actuel. On est dans un système de droit, avec des règles et des contraintes qui sont mouvantes et qui peuvent être adaptées, mais qui ne correspondent pas toujours au moule dans lequel tout le monde doit immédiatement rentrer. Il y a une période dans la vie, nous pouvons le constater, où des adolescents ayant terminé l'école obligatoire se retrouvent dans une situation particulière. Ils ne font pas forcément un apprentissage et il peut y avoir un début de mise en route difficile, pour différentes raisons. Des sites comme Artamis peuvent recevoir ce type de population et d'autres également. Il ne faut pas remettre en cause une réalité qui existe ni faire l'erreur de mélanger les problèmes. Tout à l'heure, M. Sidler a peut-être fait une petite confusion. Le but de la résolution de M. Froidevaux, le groupe libéral la soutient bien entendu, est d'éviter de lire demain dans le journal qu'un assassinat ou des meurtres ont été commis sur le site d'Artamis. Je ne sais pas si cela est déjà arrivé, mais on veut justement prévenir les dérapages pour ne pas en arriver à des situations de ce type, dont pourraient être victimes éventuellement des connaissances, des enfants de personne et de notable, ou de Dieu sait de quel milieu. On veut impérativement éviter que des dérapages aboutissent à des agressions qui finissent en véritables drames. On se rend compte que la pression augmente et qu'il faut manifestement pouvoir mettre le holà. C'est la position du groupe libéral et peut-être la sensibilité qu'il règne ici. Cela ne veut pas dire que l'on cautionne, en demandant à la police d'intervenir, l'ensemble des activités qui se passent sur le site d'Artamis. Tout à l'heure, on a mentionné le Coffee Shop et les problèmes liés aux ventes de chanvre du Coffee Shop. Il est clair que le groupe libéral ne peut cautionner cela. Il peut cautionner ou accepter certaines expériences se déroulant en ce moment dans le cadre d'une convention entre les autorités et l'association Artamis, c'est une évidence, mais cela ne veut pas dire que si l'on dépose ce projet de résolution et qu'on le vote, on cautionne toutes les activités qui ont lieu sur le site d'Artamis.

Je vous invite à suivre les propositions d'amendement du groupe des Verts et des socialistes, dans la mesure où elles correspondent globalement – car il y a quelques petits changements – à ce que nous demandons, à l'exception d'un changement effectué au niveau de la troisième invite. La résolution de M. Froidevaux était tout à fait claire. Il y avait également dans la troisième invite l'expression d'une volonté de lutte contre le trafic et vous avez enlevé ce point, peut-être par inadvertance. Nous proposons et déposons un sous-amendement à l'amendement de MM. Sidler et Deshusses, qui modifie la troisième invite comme suit:

Projet d'amendement

«... une politique adaptée en matière de *lutte contre le trafic* de stupéfiants (prévention, information).»

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical, comme les autres groupes, soutiendra la résolution N° 1, car il est vrai qu'il y a un problème qu'il faut essayer d'éradiquer le mieux possible. Le seul petit point paradoxal que nous y voyons est que nous avons parlé de nombreuses fois d'Artamis dans ce Conseil municipal, tant par les pétitions qui sont arrivées à la commission des pétitions que par les diverses interpellations et autres. Ce qui est un peu paradoxal, c'est que l'expérience d'Artamis, qui répond à un besoin, vu son succès, tendait à se faire en gardant les autorités le plus loin possible, selon la volonté de cette association. Aujourd'hui, alors qu'il y a un problème, je trouve un peu curieux que cette dernière désire que les autorités s'y intéressent, alors qu'avant, au contraire, elle était bien décidée à faire en sorte qu'elles viennent le moins possible mettre leur nez dans ses affaires.

Si nous soutenons cette résolution, qui est nécessaire, il faudra peut-être répéter aussi au collectif Artamis qu'il a non seulement signé des conventions avec l'Etat, qui ne nous regardent pas, mais aussi avec la Ville. Ces conventions, Artamis les a bafouées depuis le début. Je suis d'accord pour que l'on s'occupe du problème de sécurité, mais alors c'est donnant, donnant: nous devons essayer de régler les problèmes ensemble, mais Artamis doit aussi respecter certaines contraintes. Sinon, cela n'est ni logique ni normal pour d'autres personnes qui respectent ces contraintes. Nous demandons au Conseil administratif de faire comprendre à Artamis qu'il faudra désormais respecter ces contraintes.

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Si le site Artamis peut être reconnu comme un lieu de rites initiatiques qui a son utilité et son sens, il est vrai que la troisième invite a retenu toute notre attention. Comme M. de Freudenreich l'a

proposé, nous invitons les personnes du groupe des Verts et des socialistes qui ont proposé l'amendement à modifier la fin de la troisième invite de la façon suivante: «... une politique adaptée en matière de lutte contre le trafic des stupéfiants (prévention, information).» En cela, je rejoins le groupe libéral.

La présidente. Monsieur Deshusses pour la deuxième fois.

M. Gérard Deshusses (S). En premier lieu, je vous prie, Madame la présidente, de faire savoir à M. Dossan que Artamis s'est effectivement trompé. C'est une association qui a la sagesse de le reconnaître, sagesse qui n'est souvent pas partagée par les hommes politiques, ce qui est dommage. Parmi les hommes politiques qui devraient s'en inspirer, il y a le chef du Département de la justice et de police, M. Ramseyer.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'insalubrité des lieux dits alternatifs, vous direz, Madame la présidente, à M. Lathion que ce ne sont pas seulement les lieux alternatifs qui sont insalubres, mais que bien d'autres lieux, ne serait-ce que nos parcs, sont aussi souillés de graffitis et de tant d'autres choses, et que nous le regrettons. Par contre, ce sont les lieux alternatifs qui attirent la miniscène de drogue que nous avons à Genève, c'est vrai. Nous avons une politique – je crois que nous l'avons encore – qui consistait en son temps à faire en sorte que cette miniscène de la drogue soit régulièrement dérangée en ses lieux et déplacée. C'est ainsi qu'on l'a vue, au cours de ces dernières années, se déplacer aux abords du quai et du parking du Mont-Blanc, à la gare Cornavin, au Jardin anglais, au parc La Grange, dans la Vieille-Ville même et à Saint-Jean. Cette politique était associée à une politique de compromis et de réinsertion. Il s'agit d'un travail social et de longue haleine qui a fort bien fonctionné. Cela dit, ce n'est pas Artamis qui a créé la drogue ni les dealers. Les dealers sont là et il faut s'en occuper.

Par ailleurs, il ne faudrait pas que la police, que M. Ramseyer, parce qu'il a des états d'âme, laisse s'installer un mini-Letten dans la région de la Jonction. Il ne faudrait pas non plus que M. Ramseyer fasse le calcul subtil qui consisterait à se dire que si la situation se détériore et qu'elle pourrait suffisamment, Artamis sera fermé. Ce serait fort dommage de régler un conflit, que je qualifierais de pseudo-personnel, de cette manière, car entre-temps ce mini-Letten aurait été mis en place et il serait alors très difficile de s'en débarrasser. Ce serait extrêmement grave et aussi un échec.

M. Roman Juon (S). Mon camarade voisin, M. Deshusses, vient de me faire «sauter en l'air» en parlant de renvoi d'un lieu à un autre d'une miniscène de la

drogue, de la nécessité d'une intervention de la police pour «brasser» et faire bouger un peu Artamis. J'entends exactement la même chose sur mon lieu de travail, car ce sont les mêmes dispositions que l'on souhaite voir appliquer à propos des lieux publics que sont les parcs, les préaux, où l'on trouve des seringues et où il y a de gros problèmes – cela va sortir prochainement, mais ce n'est pas à moi d'en parler ici: il faut dit-on «que la police fasse brasser et fasse bouger». A quoi cela mène-t-il? Vous allez voir tous les dealers, toutes les petites scènes de drogue qui vont bouger, qui vont se ventiler: une à Sécheron, l'autre dans le parc de Beaulieu, d'autres dans le parc La Grange, etc. Comme ça il y aura moins de risques et ça ira beaucoup mieux... Ce n'est pas par ce bout que vous allez régler ce problème. Je crois qu'il faut que la Ville de Genève, le Canton, se rende compte que Genève est en train de tourner, et de mal tourner! Il n'est pas normal que le chef de la police, qui est peut-être le plus grand responsable dans ce domaine, ait pris des dispositions dont on sait qu'elles consistent à ne rien faire et à laisser pourrir, c'est gravissime! C'est la raison pour laquelle nous souhaitons tous que la résolution N° 1 soit acceptée et que le Conseil administratif tape très fort dans ce domaine.

M. Roberto Broggin (Ve). Deux aspects sont à voir suite à la résolution N° 1.

Il y a, d'une part, Artamis qui existe, où, je l'ai lu aujourd'hui dans le journal, trois artistes ont reçu, cette dernière année, des distinctions fédérales et deux autres des distinctions au niveau cantonal. Artamis, c'est la création, le développement d'un site désiré par certains; c'est, on l'a aussi dit, un lieu de culture alternative. Je crois que c'est tout simplement un lieu où la culture, la connaissance peuvent se développer, où s'inscrit l'évolution de la société. Nous tous, nous devons et pouvons encourager ces recherches et ces moyens mis à disposition sur un site en friche, car la Ville de Genève, et l'Etat également, n'a pas pu mener à bien une opération, un plan localisé de quartier, suite au rachat de ces lieux et à la convention qui devait être passée avec les anciens utilisateurs de ce site, les expropriétaires, c'est-à-dire les Services industriels. C'est un des aspects de la problématique soulevée ce soir devant ce Conseil.

L'autre aspect est qu'il existe une scène de la drogue à Genève certainement depuis l'installation des premiers vendeurs de haschich en 1958. J'ai fait des recherches très pertinentes à ce sujet sur lequel j'ai déjà écrit et sur lequel je ne veux pas m'étendre des heures. L'adoption par les chambres fédérales de la première loi fédérale sur les stupéfiants date de 1957. La révision de cette loi remonte à 1975. Il y a maintenant, nous l'avons appris cet été, une proposition du Conseil fédéral de légaliser toutes les drogues ou certaines d'entre elles. C'est mis à l'enquête et les cantons devront répondre. Une commission fédérale existe

et a rendu un rapport au Conseil fédéral ce printemps. M. Urs Rechsteiner, chef de la sûreté de Genève, en est membre. Cette commission s'est prononcée plutôt en faveur de la légalisation des drogues. Cela nous a été relaté par M^{me} Sylvie Arsever – que l'on ne peut guère soupçonner d'être en faveur de la débauche et de la drogue à tous crins – dans un article paru ce printemps dans le *Temps*, que l'on ne taxera pas non plus de déviance invétérée. Enfin, je crois que nous ne devons pas nous égarer et que les mesures proposées par les résolutionnaires MM. Hainaut et Froidevaux, sont pertinentes.

Il aurait été bien de pouvoir traiter cette résolution N° 1 au printemps, car elle a été déposée au mois de mai, mais notre ordre du jour nous en a empêché. Nous avons été alertés par divers articles parus dans le dernier *Hebdo* et le *Temps* de ce matin, ainsi que par le fait que beaucoup de gens ont emprunté le site d'Artamis – parce qu'il y a là une création artistique – lors du Festival du Bois-de-la-Bâtie qui s'est terminé hier soir. Je crois que nous pouvons accepter cette résolution, tout en gardant les amendements proposés par MM. Sidler et Deshusses. Les libéraux ayant demandé que l'on rétablisse la notion de lutte contre le trafic des stupéfiants qui figurait dans la troisième invite de la résolution originale, nous voulons bien l'inclure à nouveau dans la troisième invite amendée par les Verts et les socialistes, dont la fin se lirait ainsi: «une politique adaptée en matière de stupéfiants, lutte contre le trafic (prévention et information).» Nous pouvons voter cette résolution et la renvoyer immédiatement devant le Conseil administratif, afin qu'il prenne langue avec le Conseil d'Etat pour que la situation ne dégénère pas et ne s'aggrave pas.

M. Bernard Paillard (AdG/SI). Tout d'abord, j'aimerais rappeler qu'au moment de la première mort par overdose à Genève, le conseiller d'Etat responsable du Département de justice et police s'était rendu sur place et que cela faisait la une de la *Tribune de Genève*. Aujourd'hui, cela ne fait même plus un entrefilet. Malheureusement, à Genève comme dans le reste de l'Europe, la vague de la drogue monte sans cesse. La Confédération – car il ne s'agit pas d'un problème local ne concernant que notre commune et notre canton – a mis sur pied une politique reposant sur quatre piliers. L'un de ces quatre piliers n'est autre que la répression. En ne satisfaisant pas à une demande d'Artamis, le Conseil d'Etat va à l'encontre de cette politique décidée par la Confédération.

Deuxièmement, on entend des propos hallucinants dans cette salle, à savoir que l'on demande des échanges, comme: «Je suis d'accord de venir faire respecter le droit dans votre périmètre mais, en échange, il faut que vous respectiez les conventions qui nous lient.» On ne peut pas suivre. C'est un peu comme si l'Organisation mondiale du commerce (OMC) disait: «Nous sommes en dehors du droit international, les règles d'hygiène et de santé pour la population, notam-

ment du tiers monde, ne comptent pas; ce sont les règles commerciales que nous appliquons.» Non, le droit international s'applique au-dessus de l'OMC, de la même manière que l'on n'échange pas la sécurité contre l'application d'une convention. Chacun doit respecter les engagements normaux auxquels il doit être soumis.

Il y avait tout de même à Genève, aussi bien pour la Ville que pour le Canton, et ce depuis des années, une sorte de consensus sur une action en profondeur dans le tissu social, que ce soit au niveau social proprement dit, ou culturel et éducatif. Grâce à cette espèce de contrat de confiance, de politique en profondeur, de tous les jours – qui coûte cher, et nous en savons quelque chose en Ville de Genève, car nous y contribuons – nous avons non seulement évité des explosions sociales que d'autres cantons et régions du monde subissent de plein fouet, mais nous pouvons aboutir à des résultats positifs. Je souhaite donc que les quatre piliers mis en place par la Confédération soient respectés et nous accepterons l'amendement déposé par les Verts.

M. Damien Sidler (Ve). J'aimerais juste faire une petite mise au point concernant les conventions qui lient Artamis et l'Etat, ainsi que Artamis et la Ville de Genève. Elles ont été signées pour une durée de un an. Depuis maintenant deux ans, elles n'ont plus été signées, et il semblerait que cela arrange tous les négociateurs. Il est sûr que chacun restait campé sur ses positions. Par exemple, la fermeture d'Artamis à 22 h n'était pas possible dès lors que des activités telles que le cinéma en plein air étaient proposées. Nous sommes arrivés avec une convention respectable que nous voulions voir reconduite, mais il n'y a plus eu moyen de discuter et d'autres problèmes se sont présentés. Je pense donc que cela arrange tout le monde qu'il n'y ait actuellement plus de convention. Ce n'est pas une raison pour que la sécurité corporelle des gens ne soit pas assurée. Je profite de vous dire – et vous l'avez peut-être lu dans la presse de ce matin – que tous les lieux publics du site d'Artamis ont été fermés aujourd'hui, ou ce week-end déjà, afin qu'une solution à ce problème soit rapidement trouvée.

La présidente. La parole n'étant plus demandée par les conseillers municipaux, je passe la parole à M. Pierre Muller.

M. Pierre Muller, maire. Rappelez-vous qu'au début de cette affaire il y a eu une occupation du site de la rue du Stand, du site des Services industriels. Il y a eu ensuite une évacuation et, après coup, une réintégration du site de la rue du Stand par l'association Artamis, avec, à l'appui de ce retour d'Artamis sur le site, une

convention de prêt à usage. Actuellement, nous en sommes là. Nous avons toujours cette convention. Mais il est également vrai que le Conseil d'Etat et le Conseil administratif se préoccupent de ce qui se passe chez Artamis. Je voudrais dire assez clairement qu'il faut dissocier Artamis de la délinquance, des dealers et de tout le train de problèmes qu'il y a là-bas. On ne peut pas mettre tout le monde dans le même sac.

Il est aussi vrai que, au départ, Artamis souhaitait que l'Etat intervienne le moins possible, pour ne pas dire pas du tout, sur le site et désirait s'autogérer. Ce que l'on constate aujourd'hui, c'est que l'autogestion concernant l'activité d'Artamis fonctionne, mais que l'autogestion globale du site ne fonctionne pas, compte tenu de cette industrie parallèle qui s'est développée sur le site. La délinquance qui y règne est inadmissible. Le Conseil administratif s'en est déjà préoccupé puisqu'il a écrit au Département de justice et police et des transports, à M. Ramseyer, en le priant de bien vouloir prendre des mesures pour faire régner l'ordre. Il est effectivement inadmissible que les citoyens de ces quartiers, situés de part et d'autre du Rhône, soient totalement désécurisés par l'activité délictueuse qui se déroule sur le site.

Genève a réussi ces dernières années à éviter des débordements. A la liste des villes ayant connu ces problèmes de drogue citées par M. Deshusses, j'ajouterai, car il l'a oubliée, Lausanne, avec Lôzane Bouge. Rappelez-vous que Lausanne, à 60 km d'ici, avait connu avec Lôzane Bouge un certain nombre de péripéties que nous n'avons jamais eues à Genève. On voit que les autorités politiques, qu'elles soient de droite ou de gauche, se préoccupent de ces phénomènes et souhaitent résoudre les problèmes inhérents à ce genre d'activité.

On peut remercier aujourd'hui le conseiller municipal Jean-Marc Froidevaux qui, grâce à son projet de résolution, a posé les bonnes questions. Je remercie également le Conseil municipal d'avoir répondu à ces questions et, en tout cas, de soutenir cette résolution. Sachez que le Conseil administratif fera le nécessaire ou appuiera, grâce à cette résolution, encore différentes démarches effectuées auprès du Département de justice et police et des transports. J'aimerais également vous dire que, depuis quelques mois, je suis le délégué du Conseil administratif pour ouvrir des pourparlers avec Artamis, en compagnie de M. Moutinot, conseiller d'Etat, et que nous avançons. Je ne désespère pas de trouver une solution globale pour le site.

J'ai eu l'occasion la semaine dernière de traverser le site d'Artamis et de rencontrer certains des artistes et artisans de cette association; je n'ai pas été déçu par l'activité qui s'y déploie. J'ai rencontré des artisans et des artistes un mardi après-midi, qui faisaient le nettoyage du site. Ils faisaient somme toute le travail de la Voirie, car ils n'étaient pas du tout satisfaits de ce qui se passe sur le site. Alors, le problème des autorités est de régler la sécurité et de faire en sorte que l'expé-

rience, tant qu'elle se poursuit, se déroule dans de bonnes conditions. C'est ce que le Conseil administratif va s'efforcer de faire, en collaboration avec le Conseil d'Etat, et donc avec la gendarmerie cantonale. (*Applaudissements.*)

La présidente. La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote des amendements. Nous sommes saisis d'un amendement de MM. Sidler et Deshusses modifiant les trois invites de la résolution et y ajoutant une quatrième et nouvelle invite. Nous avons aussi reçu un sous-amendement de M. de Freudenreich – également demandé par M^{me} von Arx-Vernon – modifiant la troisième invite proposée par les Verts. Nous voterons d'abord l'amendement de la première et deuxième invites proposé par MM. Sidler et Deshusses, puis celui de la troisième invite modifié par le sous-amendement de M. de Freudenreich.

Mis aux voix, l'amendement de MM. Sidler et Deshusses à la première invite est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix, l'amendement de MM. Sidler et Deshusses à la deuxième invite est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix, l'amendement à la troisième invite de MM. Sidler et Deshusses modifié par le sous-amendement de M. de Freudenreich est accepté sans opposition (3 abstentions).

Mise aux voix, la quatrième et nouvelle invite proposée par MM. Sidler et Deshusses est acceptée à l'unanimité.

Mise aux voix, la résolution amendée est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal:

- déplore vivement l'insécurité croissante sur le site d'Artamis (bâtiment d'exposition de la Ville compris);
- se félicite que les organes répondant de la gestion du site se soient tournés vers nos autorités cantonales pour obtenir leur concours dans le rétablissement de la sécurité des personnes qui utilisent et traversent le site;
- demande au Conseil administratif d'intervenir auprès du Conseil d'Etat afin qu'il réponde favorablement à la demande du collectif d'Artamis et mette sur

piéd, en concertation avec la police genevoise et les organes d'Artamis, une politique adaptée en matière de lutte contre le trafic des stupéfiants (prévention, information);

- demande au Conseil administratif, en tant que copropriétaire du site, d'actionner la justice si nécessaire au cas où le Conseil d'Etat maintiendrait sa position de non-intervention.

5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition de l'Association des habitants du Centre et de la Vieille-Ville, intitulée: «Sécurité au passage piétonnier situé entre les arrêts de bus 3 et 5 «Croix-Rouge» sur la rue de la Croix-Rouge» (P-86 A)¹.

Rapporteuse: M^{me} Nicole Bobillier.

Sous la présidence de M^{me} Linda de Coulon, la commission des pétitions s'est réunie à deux reprises, les lundis 21 septembre et 19 octobre 1998, pour examiner la pétition nommée en titre, émanant de l'Association des habitants du Centre et de la Vieille-Ville.

Merci à M^{me} Ursi Frey pour la bonne tenue des notes de séance.

Séance du lundi 21 septembre 1998

Audition des pétitionnaires: M^{me} Thérèse Meda

M^{me} Thérèse Meda représente l'Association des habitants du Centre et de la Vieille-Ville. Elle explique que cette association souhaite qu'un passage pour piétons puisse être aménagé sur la rue de la Croix-Rouge, entre les arrêts de bus 3 et 5, avec toute la sécurité requise pour traverser une telle artère.

En effet, la rue de la Croix-Rouge est un axe de circulation intense.

Depuis la place Neuve, cette rue est rectiligne ce qui incite les véhicules à rouler vite.

¹ «Mémorial 156^e année»: Commission, 614.

Pour ceux venant du sens inverse, l'actuel passage dit «de sécurité» se situe à la sortie d'un virage, d'où une mauvaise visibilité.

Ce passage est très emprunté, puisqu'il assure la liaison Bastions/Vieille-Ville et l'accès aux bus 3 et 5, cela dans les deux sens.

Un îlot serait le bienvenu.

Une pétition concernant cette problématique a déjà été déposée il y a quelques années; suite n'a jamais été donnée, l'OTC ayant, alors, estimé qu'un tel aménagement n'était ni urgent, ni prioritaire.

La commission pose quelques questions à M^{me} T. Meda: «Un feu avec bouton-poussoir pourrait-il satisfaire les pétitionnaires?»

M^{me} T. Meda pense que ce serait une bonne idée. Cela faciliterait la traversée, mais les pétitionnaires préféreraient nettement un îlot, même petit. Les «anciens» commissaires confirment qu'effectivement ce sujet a déjà été abordé.

Cela amène M^{me} T. Meda à répondre à une question de la commission: «L'association s'est-elle renseignée ailleurs sur la faisabilité d'un tel aménagement?»

La réponse est négative, puisque la réponse de l'OTC était, elle aussi, négative... M^{me} T. Meda va jusqu'à exprimer le souhait d'un passage avec feu, devant le palais Eynard, tout comme le propose un commissaire.

Une petite discussion a lieu, au sein de la commission, après le départ de M^{me} T. Meda.

Certains aménagements étaient prévus dans le cadre de la modification du stationnement intervenue, récemment, à proximité du palais Eynard. Etant donné cette pétition, ces travaux n'auraient pas été réalisés.

La commission décide d'entendre les services de M^{me} Jacqueline Burnand, magistrate en charge du dossier.

Séance du lundi 19 octobre 1998

Audition de M. Philippe Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public

M. Philippe Gfeller rappelle qu'il faut se souvenir qu'un projet des services de M^{me} J. Burnand, datant de 1995, a été présenté au Conseil municipal et que ce dernier a voté un crédit de 100 000 francs pour effectuer un marquage qui a été réalisé. De plus, l'installation d'un feu à poussoir est prévue. Il a eu la confirmation de l'OTC que celle-ci figure bien au budget 1999.

Le fait du décalage découle, uniquement, du projet d'aménagement de la place Neuve. Du fait du refus de ce dernier par la population, l'installation de ce feu a été réactualisée. Elle est prévue pour le début 1999.

Discussion

La commission constate avec satisfaction que, selon les informations émanant de l'OTC, il est bien prévu d'installer un feu avec bouton-poussoir, ce qui d'après un commissaire, va largement dans le sens des vœux exprimés par les pétitionnaires.

Néanmoins, on se rappellera que les pétitionnaires souhaitent, aussi, la mise en place d'un îlot, ce qui n'a jamais été mentionné, ni même évoqué par M. P. Gfeller.

Devant quelques incertitudes qui peuvent paraître mineures, la commission ne souhaite pas classer cette pétition, mais, au contraire, la renvoyer au Conseil administratif avec la recommandation de terminer l'aménagement proposé dans les meilleurs délais.

Vote

Selon les éléments figurant au rapport, le renvoi de la pétition N° 86 au Conseil administratif, avec la recommandation ci-dessus, est accepté par 11 oui et 3 abstentions.

La commission des pétitions encourage le Conseil municipal à accepter cette proposition.

Premier débat

M. Roman Juon (S). La rapporteuse sait de quoi je vais parler. Mesdames et Messieurs, l'association d'habitants et les habitants du quartier où se trouve la rue de la Croix-Rouge, les fonctionnaires qui y travaillent, les conseillers municipaux qui la traversent et tous les touristes sont heureux, car les travaux ont été plus vite faits que le rapport; il ne manque plus que les feux qui devraient être mis en place le 23 de ce mois. Tout le monde est content, car on est arrivé en quatre ans à un bon résultat.

En deuxième débat, les conclusions de la commission des pétitions sont mises aux voix; elles sont acceptées à l'unanimité.

Elles sont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition N°86 au Conseil administratif en lui recommandant de terminer l'aménagement proposé dans les meilleurs délais.

6. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-22, de *MM. Alain Fischer, Roman Juon, Jean-Charles Lathion, Jean-Pascal Perler, M^{mes} Marie-France Spielmann et Isabel Nerny*: «Où sont les clés des zones piétonnes?»;
- M-23, de *M^{me} Michèle Künzler, MM. Alain Marquet et Roger Deneys*: «Contrats de mobilité avec une entreprise d'auto-partage»;
- M-24, de *MM. André Kaplun et Jean-Luc Persoz*: «Domaine public»;
- M-25, de *MM. Alain Marquet, Roman Juon, M^{mes} Marie-France Spielmann et Isabel Nerny*: «Mise en place de bornes rétractables».

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions.

a) écrites:

La présidente. Les questions écrites suivantes ont également été déposées:

- QE-8, de *M^{me} Fatiha Eberle*: «Pose d'un miroir à la rue du Grand-Pré»;
- QE-9, de *M. Guy Savary*: «Installation de sac-o-mat sur les quais le long de l'Arve».

b) orales:

M. René Grand (S). Ma question s'adresse au conseiller administratif M. Ferrazino. Elle concerne le terrain d'aventure à la Queue-d'Arve. Il y a une année, une pétition a été lancée par les habitants de la Jonction et des Acacias pour obtenir un terrain où les préadolescents puissent exercer leurs activités. Ce sujet a été traité par le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie qui a plus ou moins trouvé un terrain disponible du côté des Vernets. J'aurais voulu savoir ce qu'il en est, étant donné que cette pétition me semble être restée en «carafe» et que j'ai déjà posé cette question par écrit le 14 avril 1999.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. En réponse à votre question, je peux vous dire que je me suis soucié du problème, puisque je me suis rendu sur les lieux – à côté du nouveau Théâtre du Loup, derrière la piscine des Vernets – pour voir de quoi il s'agissait. Je m'y suis rendu pour une raison bien simple, c'est que le projet que mes services m'avaient concocté se chiffrait en millions plutôt qu'en centaines de milliers de francs. Des coûts de cette importance pour aménager un terrain pour des préadolescents m'ont interpellé. En fait, en me rendant sur place, j'ai vu que ce terrain était utilisé actuellement pour le parcage de véhicules et j'ai repris le dossier en demandant de revoir l'aménagement, afin qu'il soit plus adapté au type d'utilisation sollicité par la pétition.

Je dois quand même vous dire, pour nuancer l'enthousiasme qui accompagne ce dossier, que les éducateurs des Maisons de quartier concernées n'ont pas donné les garanties requises pour permettre à ce lieu d'être véritablement affecté à ces activités-là et qu'il risque fort d'y avoir un manque d'encadrement, car les acteurs sociaux nécessaires pour faire fonctionner ce lieu comme cela était souhaité sont en nombre insuffisant. Avant d'engager des sommes, avant de venir devant vous avec une demande de crédit relativement importante, nous essayons

de voir dans quelles conditions il est possible d'assurer le bon fonctionnement de ce projet. Une proposition vous sera présentée sur la base d'études qui sont actuellement en cours de réalisation.

M. Pierre Losio (Ve). Cette question s'adresse à M. Ferrazino, conseiller administratif. Je voudrais savoir si le Conseil administratif – et plus particulièrement le département dont M. Ferrazino a la charge – tient compte de l'homologation ou de la non-homologation ISO des bureaux d'architectes auxquels il attribue des mandats. Vous savez que cette homologation coûte une somme assez significative, ce qui représente un handicap pour certains petits bureaux d'architectes. Je voudrais donc savoir si la Ville de Genève, lorsqu'elle attribue des mandats à des architectes, tient compte de cela ou si elle n'en tient pas compte.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je remercie M. Losio de sa question que je poserai à mes services. J'ose espérer que la réponse est négative, parce que je verrais mal que l'on puisse tenir compte d'une caractéristique de cette nature pour attribuer des mandats. Je crois savoir que certains services de l'administration ont cette caractéristique; il m'a été dit que ce n'était pas forcément ceux qui fonctionnaient le mieux et, par conséquent, je crois qu'il y a d'autres critères qui permettent de juger de la qualité des prestations des mandataires.

M. Pierre Losio (Ve). J'ose en déduire que, sous réserve d'inventaire, M. Ferrazino confirmera la déclaration qu'il vient de faire après avoir consulté ses services.

Le Conseil administratif répondra ultérieurement.

M. Alain Fischer (R). Ma question s'adresse à M. Ferrazino, conseiller administratif. Aux rues Imbert-Galloix, Saint-Léger et De-Candolle, des travaux ont été effectués au mois de juin pour la pose de tuyaux pour les télécommunications. Je voudrais savoir si ces travaux seront terminés un jour, vu que les fouilles n'ont été rebouchées que provisoirement.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Vous vous interrogez sur le fait que l'on perce plusieurs fois au même endroit?

M. Alain Fischer. Les fouilles ont été faites, les tuyaux ont été posés, les tranchées ont été rebouchées provisoirement, mais les travaux ne sont toujours pas terminés. Il y a encore les traits de scie, les trous ont simplement été rebouchés avec du gravier recouvert de bitume. Les travaux ne sont pas finis et, s'ils ont été entièrement payés, il faudrait veiller à ce que l'entreprise Colas les termine.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je vous remercie de votre vigilance. Faites-moi plus souvent part de vos préoccupations s'il y a un certain nombre d'ouvrages qui nécessitent d'être achevés dans les règles de l'art et qui ne le sont pas. Juste un petit bémol: s'il s'agit de l'installation de fibres optiques, il est possible que les travaux ne sont pas terminés dans les règles de l'art parce que la caractéristique de ce genre d'installation est qu'on doit rouvrir les tranchées à plusieurs reprises suite aux demandes de plusieurs sociétés telles que DiAx, Orange et autres, qui viennent se brancher à tour de rôle sur ces fibres. Je ne sais pas s'il s'agit d'un dossier de ce genre, auquel cas le fait de savoir que les fouilles devront être rouvertes dans peu de temps justifierait de ne pas parachever totalement les travaux. Par contre, s'il devait s'agir d'un dossier qui est terminé, rassurez-vous, nous veillerons à faire en sorte qu'il le soit définitivement.

Séance levée à 22 h 55.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	1338
2. Communications du bureau du Conseil municipal	1338
3. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner les comptes rendus administratif et financier de l'exercice 1998 (PR-460 A). Suite du premier débat	1338
4. Résolution de MM. Jean-Marc Froidevaux et Jean-Marie Hainaut: «Pour l'application de la politique genevoise en matière de lutte contre le trafic, l'usage et l'abus des stupéfiants chez Artamis» (R-1)...	1366
5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition de l'Association des habitants du Centre et de la Vieille- Ville, intitulée: «Sécurité au passage piétonnier situé entre les arrêts de bus 3 et 5 «Croix-Rouge» sur la rue de la Croix-Rouge» (P-86 A) ...	1380
6. Propositions des conseillers municipaux	1385
7. Interpellations	1385
8. Questions	1386

La mémorialiste:
Marguerite Conus